



Bulletin Officiel

N°7698 Lundi 21 septembre 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

2

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

8

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

12

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

16

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE BENEFICIAINT
D'UNE PROCEDURE ALLEGEE

FCPR 216 CAPITAL RENEWABLE FUND

18

PAIEMENT DES DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2025

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES « SIAME »

19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE,
SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

AUGMENTATION DE CAPITAL

- SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE TUNIS RE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

- BH BANK
- BH LEASING

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر **الجاري وضعها أو تطويرها**، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وأدائها المالي أو نشاطها أو أفاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازات متكررة أو غير مسوّاة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبتيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكّر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.**

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE BENEFICIAINT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE

FCPR 216 CAPITAL RENEWABLE FUND

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
 Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
 Agrément du CMF N°14-2026 du 17 avril 2026
 Visa N° 26-1185 du 09 septembre 2026

La société de gestion 216 CAPITAL VENTURES porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR 216 CAPITAL RENEWABLE FUND » commence selon les dispositions du prospectus d'émission le mercredi 09 septembre 2026.

Le fonds « FCPR 216 CAPITAL RENEWABLE FUND » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR 216 CAPITAL RENEWABLE FUND
Siège social :	Immeuble CARTE, Lot BC4, Centre Urbain Nord 1082, Tunis- Tunisie
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Objet social :	La participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés
Montant cible :	51 000 000 Dinars réparti en 5 100 Parts de 10 000 Dinars chacune
Durée :	Seize (16) ans à compter de la date de la constitution du Fonds prorogeable successivement de deux (2) périodes d'une année chacune.
Date d'agrément :	17 avril 2026
Date de visa :	09 septembre 2026
Fondateurs :	216 CAPITAL VENTURES et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Gestionnaire :	216 CAPITAL VENTURES
Dépositaire :	UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Distributeur :	216 CAPITAL VENTURES

Pour plus d'informations sur le fonds « FCPR 216 CAPITAL RENEWABLE FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 09 septembre 2026, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DES DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2025

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques

« SIAME »

Siège social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques «SIAME» informe ses actionnaires que, suite à l'approbation par Madame la Présidente de la Chambre de l'Administration Judiciaire, des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 juin 2026, ayant notamment décidé la distribution d'un dividende de 0,070 Dinar par action au titre de l'exercice 2025, les dates de détachement et de mise en paiement des dividendes ont été fixées comme suit :

- Date de détachement : 23 septembre 2026 ;
- Date de mise en paiement : 25 septembre 2026.

Le paiement des dividendes sera effectué auprès des intermédiaires en Bourse, via TUNISIE CLEARING, pour les titres qui y sont déposés.

2026- AS - 1107

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -> et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreiddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109. Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026, pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026, pour tout placement sollicité après le 20/10/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re

Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars
entièrement libérées

Siège social : 12, Avenue du Japon -1073-Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Tunis Re de 100 000 000 D à 200 000 000D

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24/04/2026 a décidé d'augmenter le capital de la société Tunis Re d'un montant de 100 000 000 D pour le porter de 100 000 000 D à 200 000 000D selon les modalités suivantes :

- 25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.
- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

Objectifs de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Se rapprocher des exigences réglementaires imposées aux réassureurs à l'étranger pour préserver son activité ;
- Soutenir la croissance du portefeuille et consolider son positionnement sur les marchés régionaux ;
- Préserver la confiance des cédantes, courtiers et partenaires ;
- Renforcer la résilience de la société face aux scénarios extrêmes ;
- Consolider durablement le ratio de solvabilité ;
- Optimiser les négociations au niveau de son couverture en rétrocession avec une meilleure rétention et une maîtrise des coûts ;
- Créer des conditions plus favorables à la génération de valeur à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 100MD réparti comme suit :

- 25MD par incorporation de réserves et attribution de 5 000 000 actions nouvelles gratuites
- 75MD par souscription en numéraire et émission de 15 000 000 actions nouvelles

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

1- Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de réserves pour un montant de 25 000 000D à prélever sur le compte « Primes d'émission » et la création de 5 000 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5D chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/09/2026**.

2- Augmentation du capital en numéraire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles est réservée à titre préférentiel à tous les anciens actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leurs droits préférentiels de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **12/10/2026** au **16/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **26/10/2026** au **30/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 56 250 000D, correspondant à 11 250 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Tunis Re exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par **(3)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible **n°03 135 120 0321 046263 87** ouvert sur les livres de la **Banque Nationale Agricole**, la succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe. Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **02/10/2026 à 16H** à BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse (centralisateur).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible, via le système de Tunisie Clearing « TANIT CSD » et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Souscription à titre irréductible :

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible :

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

TUNISIE CLEARING informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit **11 250 000 actions**).

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

3- Jouissance des actions émises :

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2026**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS :

Droits attachés aux titres émis :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables dans les conditions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

Régime fiscal applicable :

Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés et du code de la TVA.

Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 20 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/09/2026**, droits de souscription et droits d'attribution, détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 5 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/09/2026**, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront le **15/09/2026**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7V80IIPXT3 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7EURHDVPK3 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TNN7S0C2GJM1 » à partir du **15/09/2026**.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en bourse.

² Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le prospectus relatif à la présente émission visé par le CMF en date du **31/08/2026 sous le n°26/1184** est mis à la disposition du public sans frais auprès de « Tunis Re » : 12, Avenue du Japon -1073- Tunis, de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse : Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD-1053-Les Berges du lac, Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et de Tunis Re : www.tunisre.com.tn .

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 31/08/2026.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 20/10/2026.

2026- AS – 1061

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La BH BANK publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Fethi SAIDI représentant du groupement (CFA, CWG et CNW) et Mr. Abdellatif ABBES représentant du groupement (UAT, PROAUDIT et FINACO).

BH BANK

BILAN

Arrêté au 30 Juin 2026

(Unité en mille dinars)

Notes

30/06/2026

30/06/2025 30/06/2025 31/12/2025 31/12/2025

publié

retraité

publié

retraité

Actifs

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	552 701	526 502	526 502	465 599	465 599
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	116 561	229 129	229 129	158 879	158 879
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 350 186	10 292 416	10 292 416	10 317 861	10 317 861
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	29 019	105 363	82 482	77 270	77 270
AC5	Portefeuille d'investissement	5	3 981 937	3 563 250	3 586 131	3 781 312	3 781 312
AC6	Valeurs immobilisées	6	118 631	145 777	145 777	154 485	154 485
AC7	Autres actifs	7	212 730	159 656	159 656	289 472	289 472
Total des actifs			15 361 765	15 022 093	15 022 093	15 244 878	15 244 878

Passifs

PA1	Banque Centrale et CCP	8	1 153 514	-	1 632 834	-	784 783
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	1 086 134	2 413 271	780 437	2 064 197	1 279 414
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	10 209 688	9 460 880	9 460 880	10 028 454	10 028 454
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	1 297 893	1 538 638	1 538 638	1 458 663	1 458 663
PA5	Autres passifs	12	235 716	221 700	221 700	320 291	320 291
Total des passifs			13 982 945	13 634 489	13 634 489	13 871 605	13 871 605

Capitaux propres

CP1	Capital		238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		1 135 366	1 094 804	1 094 804	1 095 089	1 095 089
	Réserves pour réinvestissements exonérés		306 383	271 383	271 383	271 383	271 383
	Autres réserves		828 983	823 421	823 421	823 706	823 706
CP3	Actions propres		-	-	-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414	414	414	414
CP5	Résultats reportés		(10 185)	1	1	1	1
CP6	Résultat de l'exercice		15 225	54 385	54 385	39 769	39 769
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-	-	-
Total des Capitaux propres			13 137 820	1 387 604	1 387 604	1 373 273	1 373 273
Total des capitaux propres et passifs			15 361 765	15 022 093	15 022 093	15 244 878	15 244 878

BH BANK

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 30 Juin 2026

(Unité en mille dinars)

Notes 30/06/2026 30/06/2025 31/12/2025

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	14	618 545	519 025	548 834
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		14 093	14 383	14 323
	B- En faveur de la clientèle		604 452	504 642	534 511
HB2	Crédits documentaires		340 699	217 035	278 960
HB3	Actifs donnés en garantie		-	2 063 726	1 960 125
Total des passifs éventuels			959 244	2 799 786	2 787 919

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	14	912 437	733 599	1 068 603
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
	B- En faveur de la clientèle		912 437	733 599	1 068 603
HB5	Engagements sur titres		-	-	-
	A- Participations non libérées		-	-	-
	B- Titres à recevoir		-	-	-
Total des engagements donnés			912 437	733 599	1 068 603

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus	15	76 272	19 345	65 213
HB7	Garanties reçues	16	1 230 262	3 771 711	3 736 728
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		20 346	67 542	69 106
	C- Garanties reçues de la clientèle		1 209 916	3 704 169	3 667 622
Total des engagements reçus			1 306 534	3 791 056	3 801 941

BH BANK

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2026

(Unité en mille dinars)

	Notes	Jusqu'à fin Juin 2026	Jusqu'à fin Juin 2025 publié	Jusqu'à fin Juin 2025 retraité	Jusqu'à fin Décembre 2025
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 Intérêts et revenus assimilés	17	447 654	500 186	475 006	963 153
PR2 Commissions (en produits)	18	74 743	73 097	73 097	148 920
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	19	14 416	13 628	12 506	46 438
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	20	157 648	136 124	137 246	289 754
Total produits bancaires		694 461	723 035	697 855	1 448 265
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	21	(341 370)	(372 494)	(372 494)	(740 129)
CH2 Commissions encourues		(7 434)	(7 237)	(7 237)	(15 503)
Total charges d'exploitation bancaire		(348 804)	(379 731)	(379 731)	(755 632)
Total Produit net bancaire		345 657	343 304	318 124	692 633
Résultat d'exploitation					
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	22	(146 698)	(103 707)	(79 750)	(326 184)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	23	(11 496)	(7 500)	(7 500)	(11 528)
PR7 Autres produits d'exploitation	24	2 112	4 108	2 288	6 009
CH6 Frais de personnel		(108 953)	(97 843)	(97 843)	(206 912)
CH7 Charges générales d'exploitation	25	(45 939)	(40 907)	(40 907)	(89 234)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 235)	(7 925)	(7 925)	(18 104)
Résultat d'exploitation		26 448	89 530	86 487	46 680
Résultat des activités ordinaires					
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	26	(268)	(5 443)	(2 400)	4 208
CH11 Impôt sur les bénéfices	27	(9 208)	(27 002)	(27 002)	(9 942)
Résultat des activités ordinaires		16 972	57 085	57 085	40 946
Résultat net de l'exercice					
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	28	(1 747)	(2 700)	(2 700)	(1 177)
Résultat net de l'exercice		15 225	54 385	54 385	39 769
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(10 185)	-	-	-
Résultat après modification comptable		5 040	54 385	54 385	39 769

BH BANK

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2026

(Unité en mille dinars)

	Notes	Jusqu'à fin Juin 2026	Jusqu'à fin Juin 2025 publié	Jusqu'à fin Juin 2025 retraité	Jusqu'à fin Décembre 2025 publié	Jusqu'à fin Décembre 2025 Retraité
Activité d'exploitation						
Produits d'exploitation bancaire encaissés		518 721	579 538	577 193	1 108 512	1 108 512
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(357 365)	(363 747)	(363 747)	(752 347)	(752 347)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(21 025)	(24 100)	(24 100)	(11 580)	(11 580)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(87 158)	128 787	120 787	(686 250)	148 750
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(181 671)	145 819	145 819	(134 228)	(134 228)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		180 730	442 773	442 773	1 020 341	1 020 341
Titres de placement		50 000	(53)	(53)	4 400	4 400
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(150 298)	(155 377)	(154 154)	(296 837)	(296 837)
Sommes reçues des débiteurs divers		13 622	12 467	12 467	27 453	27 453
Impôt sur les bénéfices		21 094	41 169	41 169	35 541	35 541
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(13 350)	807 276	798 154	315 005	1 150 005
Activité d'investissement						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		157 648	136 123	137 245	289 754	289 754
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(222 885)	(431 994)	(431 994)	(595 329)	(595 329)
Autres flux d'investissements		-	-	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(9 804)	(7 462)	(7 462)	(26 346)	(26 346)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(75 041)	(303 333)	(302 211)	(331 921)	(331 921)
Activité de financement						
Emission d'actions		-	-	-	-	-
Emission d'emprunts		(149 904)	(39 525)	(39 525)	(154 767)	(154 767)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(5 982)	8 797	8 797	43 926	43 926
Dividendes versés et autres variations sur capitaux propres		(10 185)	(16 040)	(16 040)	(19 040)	(19 040)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		(166 071)	(46 768)	(46 768)	(129 881)	(129 881)
Modification comptable					(83 000)	(83 000)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		11 219	8 890	8 890	23 699	23 699
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(243 242)	466 065	458 065	(206 098)	628 902
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 257 554)	(272 458)	(1 886 458)	(272 458)	(1 886 458)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	29	(1 500 796)	193 607	(1 428 393)	(478 554)	(1 257 554)

BH BANK

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 30 Juin 2026

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Présentation de la banque

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5 DT chacune et ayant son siège social sis à 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis.

Créée en 1974 sous la dénomination de la « Caisse nationale d'épargne logement » conformément à la loi n°24-1973 du 07/05/1973, puis convertie en banque conformément à la loi n° 18-1989 du 22/02/1989 sous la dénomination sociale de la « Banque de l'habitat » régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'a été abrogée par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissement financiers.

En date du 30/04/2019, la dénomination sociale a été encore une fois changée en « BH BANK » en vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2019.

La BH BANK dispose d'un réseau se composant de 7 directions régionales principales, 2 représentations régionales, 152 points de vente et deux centres d'affaires.

2- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

3- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

3.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

3.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 30 Juin 2026, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

La banque a procédé à la comptabilisation des provisions par prélèvement sur le résultat de la période à fin Juin 2026, pour un montant de 94 704 MD.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de la période à fin Juin 2026, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 3 000 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

3.3- Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois ces intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

3.4- Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :

leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.

la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6- Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

3.7- Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

3.8- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4- Les retraitements comptables sur l'exercice 2025 :

	30/06/2025 publié	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	30/06/2025 retraité
PR01	500 186	-27 000	1 820					475 006
PR05/CH04	(103 707)	27 000					-3 043	(79 750)
PR07	4 108		-1 820					2 288
AC04	105 363			-22 881				82 482
AC05	3 563 250			22 881				3 586 131
PR03/CH03	13 628				-1 122			12 506
PR04	136 124				1 122			137 246
PA02	2 413 271					-1 632 834		780 437
PA01	-					1 632 834		1 632 834
PR08/CH09	(5 443)						3 043	(2 400)

	31/12/2025 publié	(5)	31/12/2025 retraité
PA02	2 064 197	-784 783	1 279 414
PA01	-	784 783	784 783

- (1) reclassement des reprises des agios radiées vers reprise de provisions et résultat de correction de valeur (PR05)
- (2) Reclassement des intérêts récupérés sur résiliation négative des comptes d'épargne logement vers les intérêts et revenus assimilés (PR01)
- (3) Reclassement des BTA placement et emprunts obligataires vers les titres d'investissement (AC05)
- (4) Reclassement des dividendes et produits assimilés sur titres placement vers les intérêts et revenus des titres d'investissement (AC05)
- (5) Reclassement des emprunts en dinars auprès des banques > à 90 jours vers les comptes ordinaires BCT (PA01)
- (6) Reclassement des profits exceptionnels sur créances radiées des reprises de provisions et résultat de correction de valeur (PR05) vers profits exceptionnels (PR08)

5- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

5.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Caisse en dinars	44 075	48 112	54 946
Caisse en devises	2 087	2 155	(289)
Change manuel	11 858	6 529	7 356
Avoirs chez la BCT en dinars	87 620	58 337	52 316
Avoirs chez la BCT en devises	10 710	39 972	12 161
Prêts à la BCT	397 886	373 022	340 733
Créances rattachées	111	21	21
Comptes de Chèques Postaux	286	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	675	675
Provisions pour dépréciation	(2 607)	(2 607)	(2 607)
Total	552 701	526 502	465 599

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2025	Dotation	Reprise	30/06/2026
Provisions pour dépréciation	(2 607)	-	-	(2 607)
Total des provisions	(2 607)		-	(2 607)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Comptes ordinaires banques	3 383	4 196	1 654
Prêts interbancaires	32 207	147 440	92 401
Organismes financiers spécialisés	82 782	79 304	66 635
Provisions sur Provisions sur comptes Nostri en devises	(1 811)	(1 811)	(1 811)
Total	116 561	229 129	158 879

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	30/06/2026	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaire en dinars	-	Banque	Non	Non
Comptes ordinaire en devises	3 383	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	-	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	32 124	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	83	-	-	-
Prêts aux établissements financiers	82 203	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	579	-	-	-
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	-	-	-
Provisions	(1 811)	-	-	-
Total	116 561	-	-	-

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	46 731	28 395	43 246	-	118 372	(1 811)	116 561
Dont parties liées	6 660	11 064	35 207	-	52 930		52 930

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2025	Dotation	Reprise	30/06/2026
Provisions sur comptes Nostri en devises	(1 811)	-	-	(1 811)
Total des provisions	(1 811)		-	(1 811)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 30 Juin 2026, les créances sur la clientèle totalisent 10 350 186 mille dinars contre 10 292 416 mille dinars au 30 Juin 2025 et se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Encours à la clientèle	8 820 714	8 848 493	8 739 814
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	765 717	406 503	780 143
Créances contentieuses	1 012 600	1 045 015	1 040 803
Échéances à recouvrer en principal	1 776 412	1 819 905	1 670 250
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)	(5)
Créances rattachés	64 051	62 287	61 383
Intérêts perçus d'avance	(50 057)	(89 086)	(69 121)
Créances à la clientèle brutes	12 389 432	12 093 112	12 223 267

Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 077 785)	(952 420)	(997 880)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	(11 137)	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(357 272)	(281 070)	(324 661)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(153 627)	(165 358)	(150 627)
Intérêts et autres produits réservés	(439 425)	(390 709)	(421 102)
Total Net	10 350 186	10 292 416	10 317 861

Au 30 Juin 2026, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 389 432 mille dinars contre 12 093 112 mille dinars au 30 Juin 2025 et se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Compte courant débiteur	1 192 080	1 094 336	1 052 929
Encours à la clientèle	1 149 072	1 050 650	1 011 093
Créances rattachés	43 008	43 686	41 836
Crédits commerciaux et industriels	6 045 912	5 816 917	6 014 155
Encours à la clientèle	3 810 803	3 949 200	3 901 702
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	749 850	390 345	763 821
Échéances à recouvrer en principal	1 515 200	1 548 386	1 399 286
Créances rattachés	18 373	15 276	14 282
Intérêts perçus d'avance	(48 314)	(86 289)	(64 936)
Crédits aux particuliers	1 377 530	1 324 182	1 341 894
Encours à la clientèle	1 378 237	1 324 787	1 343 152
Créances rattachés	3	11	7
Intérêts perçus d'avance	(710)	(616)	(1 265)
Immobilier promoteur	573 297	659 036	592 450
Encours à la clientèle	571 839	656 846	591 288
Créances rattachés	1 458	2 190	1 161
Immobilier acquéreur	1 315 254	1 345 753	1 334 328
Encours à la clientèle	1 262 122	1 287 393	1 278 857
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	15 866	16 158	16 322
Échéances à recouvrer en principal	37 527	42 463	39 410
Créances rattachés	12	12	12
Intérêts perçus d'avance	(273)	(273)	(273)
Autres concours à la clientèle	112 274	123 084	139 834
Encours à la clientèle	81 697	90 740	101 592
Échéances à recouvrer en principal	30 140	33 139	36 803
Créances rattachés	1 197	1 113	4 087
Intérêts perçus d'avance	(760)	(1 908)	(2 647)
Crédits sur ressources spéciales	760 485	684 789	706 874
Créances contentieuses	1 012 600	1 045 015	1 040 803
Total des créances brutes	12 389 432	12 093 112	12 223 267

Les créances nettes sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances nettes sur la clientèle	2 471 989	1 437 289	3 073 231	1 411 136	8 393 645	1 956 541	10 350 186
Dont parties liées	817 919	362 904	552 168	224 986	1 957 977	189 448	2 147 425

A la date du 30 Juin 2026, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements Hors bilan		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	Juin 2026	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2025
Immobilier	1 252 277	1 315 940	50 692	70 029	651 407	771 570	651 561	614 400	1 302 969	1 385 969
Services	3 614 928	3 564 419	1 085 708	1 025 790	4 012 163	3 902 040	688 473	688 169	4 700 636	4 590 209
Industrie	3 366 686	3 260 720	638 225	256 894	2 837 451	2 497 754	1 167 460	1 019 861	4 004 911	3 517 615
Tourisme	200 276	245 292	8 264	4 937	66 667	106 801	141 873	143 428	208 540	250 230
Agriculture	172 125	154 027	42 420	32 530	175 294	161 804	39 251	24 752	214 545	186 557
Particulier	3 650 341	3 478 939	21 958	61 852	3 339 612	3 223 078	332 687	317 713	3 672 299	3 540 791
Autres	132 799	73 775	24 414	17 626	157 213	91 401	-	-	157 213	91 400
Total Brut	12 389 432	12 093 112	1 871 681	1 469 659	11 239 809	10 754 447	3 021 304	2 808 323	14 261 113	13 562 771

(*) Actifs classés 0 & 1

(**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant présente le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 30/06/2026	Agios Réserves 30/06/2025	Agios Réserves 31/12/2025
Compte courant débiteur	(198 791)	(147 105)	(181 710)
Crédits commerciaux et industriels	(132 219)	(137 414)	(130 460)
Immobilier promoteur	(91 953)	(89 410)	(92 149)
Immobilier acquéreur contractuel	(1 816)	(1 837)	(1 822)
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 646)	(14 943)	(14 961)
Total General	(439 425)	(390 709)	(421 102)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2025	Dotation	Reprise	Cession/ Radiation	Reclass	30/06/2026
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(997 880)	(94 704)	-	14 799	-	(1 077 785)
Provisions ecart de rapprochement	(11 137)	-	-	-	-	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(324 661)	(48 835)	-	16 224	-	(357 272)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(150 626)	(3 000)	-	-	-	(153 626)
Provisions sur Intérêts et autres produits réservés	(421 102)	(45 335)	20 954	6 057	-	(439 426)
Total	(1 905 406)	(191 874)	20 954	37 080	-	(2 039 246)

Les créances brutes à la clientèle par classe de risque se présentent comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Classe 0 et 1	11 239 809	11 191 237	48 572
Classe 2	247 070	184 016	63 054
Classe 3	878 122	868 373	9 749
Classe 4	848 751	795 817	52 934
Classe 5	1 047 361	1 080 221	(32 860)
Total des créances brutes	14 261 113	14 119 663	141 449

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
FOPRODI	19	23	21
FOPROLOS	595 062	521 102	542 117
PNRLR	105 742	105 749	105 744
FNAH	113	96	121
2EME PDU	1 819	1 825	1 820
3 EME P.D.U	5 126	5 139	5 130
4 EME P.D.U	6 698	6 759	6 754
EL HAFSIA	398	398	398
HG 00 4B	9 440	9 473	9 454
PRLSI INONDATION	2 017	2 017	2 017
AFD	1 205	1 537	1 351
Autre	32 846	30 671	31 947
Total des créances brutes	760 485	684 789	706 874

Note 4- Portefeuille titres commercial

Au 30 Juin 2026, le portefeuille titre commercial totalise 29 019 mille dinars contre 82 482 mille dinars au 30 Juin 2025 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	-	82 500	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	-	2 420	2 420	-
Bons de Trésor à court terme -BTCT-	Coté	28 600	-	82 500	78 600
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	-	21 192	-	-
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000	1 000	1 000
Total 1		29 600	107 112	85 920	79 600
Créances rattachées aux titres de placement		(581)	1 778	(3 438)	(2 330)
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		-	(3 527)	-	-
Total 2		(581)	(1 749)	(3 438)	(2 330)
Total Net (1+2)		29 019	105 363	82 482	77 270

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractue lle	Actif sans maturité contractue lle	Total
Bons de Trésor à court terme -BTCT-		28 600	-	-	28 600	-	28 600
Dont parties liées		28 600	-	-	28 600	-	28 600

Le tableau suivant présente les plus-value latentes sur titres de placement:

	Valeur comptable	(+V) Latente
Bons de Trésor à court terme -BTCT-	28 600	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	29 600	-

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2025	Acquisitor	Cession	Reclass	30/06/2026	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor à court terme -BTCT-	78 600	-	(50 000)	-	28 600	Trésor	28 600	
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000	Société		1 000
Total	79 600		(50 000)	-	29 600		28 600	1 000

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 3 981 937 mille dinars au 30 Juin 2026 contre 3 586 131 mille dinars au 30 Juin 2025.

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Fonds à capital risque	356 277	342 573	342 573	324 889
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(76 458)	(67 769)	(67 769)	(65 346)
Bons de trésor	2 459 581	2 057 735	2 057 735	2 240 701
Emprunts nationaux - titres d'investissement	861 000	916 500	916 500	894 500
Emprunts obligataires - titres d'investissement	15 368	-	21 192	16 842
Créances rattachées sur BTA	155 261	130 105	130 105	173 540
Créances rattachées aux titres d'investissement	43 151	45 505	47 194	35 636
Part dans les entreprises liées et coentreprises	65 301	60 047	60 047	59 301
BH LEASING	12 371	12 371	12 371	12 371
BH INVEST	900	900	900	900
SICAV BH-Obligataire	14 906	14 906	14 906	14 906
SICAV BH-Capitalisation	4 543	4 543	4 543	4 543
BH SICAF	7 446	7 446	7 446	7 446
BH ASSURANCES	5 940	5 940	5 940	5 940
BH IMMO	10 498	4 498	4 498	4 498
BH EQUITY	7 497	7 497	7 497	7 497
STIMEC	-	420	420	-
BH RECOUVREMENT	1 200	1 200	1 200	1 200
Société Moderne de titrisation	-	326	326	-
Provisions pour dépréciation des Filiales	-	(746)	(746)	-
Parts dans les entreprises associées	77 574	63 994	63 994	77 574
TFB	77 574	63 994	63 994	77 574
Provisions pour dépréciation des entreprises associées	(42 759)	(31 758)	(31 758)	(42 758)
Autres participations	91 696	74 538	74 538	90 103
Provisions pour dépréciation des autres participations	(24 055)	(27 474)	(27 474)	(23 670)
Total Net	3 981 937	3 563 250	3 586 131	3 781 312

Note 6 -Valeurs Immobilisées

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Total immobilisations incorporelles	40 257	73 478	78 737
Logiciels informatiques	35 436	30 366	35 174
Fonds de commerce	2 802	2 802	2 802
Immobilisations incorporelles en cours	36 564	70 793	73 946
Amortissements des logiciels informatiques	(31 744)	(27 687)	(30 386)
Amortissements des fonds de commerce	(2 801)	(2 796)	(2 799)
Total immobilisations corporelles	78 874	72 799	75 999
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	28 878	23 775	25 046
Immeubles d'exploitation	53 142	53 142	53 142
Terrains d'exploitation	5 116	5 116	5 116
Agencements, aménagements et installations	104 925	96 248	101 411
Matériel et mobiliers de bureau	71 632	66 231	69 394
Matériel de transport	5 346	4 525	5 346
Terrains hors exploitation	105	105	105
Immeubles hors exploitation	1 252	1 252	1 252
Amortissements des immeubles	(40 704)	(38 574)	(39 658)
Amortissements des agencements, aménagements et installations	(82 388)	(75 240)	(78 829)
Amortissements du matériel et des mobiliers de bureau	(62 635)	(58 495)	(60 771)
Amortissements du matériel de transport	(4 578)	(4 087)	(4 347)
Amortissements des immeubles hors exploitation	(1 217)	(1 199)	(1 208)
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(500)	(500)	(250)
Total Net	118 631	145 777	154 486

Tableau de variation des immobilisations arrêté au 30/06/2026										
Désignation	Valeur début de période	Mouvements de la période			Valeur fin de période	Cumul début de période	Amortissement			VCN fin de période
		Acquisitions	Sortie	Reclassement			Dotations	Amortissements	Cumul fin de période	
Immeubles d'exploitation	53 142			-	53 142	(39 657)	(1 047)		(40 704)	12 437
Terrains d'exploitation	5 116			-	5 116	-	-		-	5 116
Agencements, aménagements et installations	101 411	3 515		-	104 925	(78 829)	(3 557)		(82 386)	22 539
Matériel et mobiliers de bureau	69 394	2 235		-	71 632	(60 771)	(1 864)		(62 635)	8 997
Matériel de transport	5 346			-	5 346	(4 347)	(231)		(4 578)	768
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	25 046	3 832		-	28 878	-	-		-	28 877
Immobilisations incorporelles en cours	73 946	41-		(37 423)	36 564	-	-		-	36 564
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-		-	105
Immeubles hors exploitation	1 252		-	-	1 252	(1 208)	(9)		(1 217)	35
Logiciels informatiques	35 174	262-	-	-	35 436	(30 386)	(1 358)		(31 744)	3 692
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 799)	(2)		(2 801)	1
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-		-	-	-	(250)	(250)		(500)	(500)
Total	372 734	9 885		(37 423)	345 198	(218 248)	(8 318)		(226 566)	118 631

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 30/06/2026 un solde de 212 730 mille dinars contre 159 656 mille dinars au 30/06/2025 se détaillant ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
a - Comptes d'attente et de régularisation	69 806	28 205	144 390
b - Autres	142 924	131 451	145 082
Avances au personnel	31 577	32 602	34 140
Prêts au personnel	33 366	35 833	35 448
Etat et collectivités locales	3 728	11 344	34 031
Débiteurs divers	96 202	69 959	62 317
Charges reportées	3 494	4 856	4 589
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(25 443)	(23 143)	(25 443)
Total Net	212 730	159 656	289 472

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2025	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	30/06/2026
Frais d'émission d'emprunts	4 365	(958)	-	-	-	3 407
Frais préliminaires	224	(137)	-	-	-	87
Total des charges reportées	4 589	(1 095)				3 494

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2025	Dotation	Reprise	30/06/2026
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(25 443)	-	-	(25 443)
Total des provisions	(25 443)			(25 443)

5.2- PASSIFS**Note 8 - Banque Centrale et CCP :**

Ce poste présente au 30/06/2026 un solde de 1 153 514 mille dinars contre 1 632 834 mille dinars au 30/06/2025 et se détaillé ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025 retraité	31/12/2025 retraité
BCT compte ordinaire passif	1 152 000	1 622 000	779 000
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	1 514	10 834	5 783
Total	1 153 514	1 632 834	784 783

Note 9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 30/06/2026 un solde de 1 086 134 mille dinars contre 780 437 mille dinars au 30/06/2025 et se détaille ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025 publié	31/12/2025 retraité
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	-	1 622 000	-	779 000	-
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	906 600	542 500	542 500	998 500	998 500
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	159 776	229 787	229 787	246 630	246 630
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	784	5	5	15 094	15 094
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	379	11 199	365	6 077	294
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	5	5	5	2	2
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	18 590	7 775	7 775	18 894	18 894
Total	1 086 134	2 413 271	780 437	2 064 197	1 279 414

	Total	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Compte ordinaire Banque	784	Banque	Non	Non
Emprunts en dinars auprès des banques	906 600	Banque	Oui	Non
Emprunts en devises auprès des banques	159 776	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	384	Banque	-	-
Dépôts à vue des établissements financiers	18 590	Leasing	Non	Non
Total	1 086 134	-	-	-

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 073 080	10 372	-	-	1 083 452	2 682	1 086 134
dont dépôt des parties liées	10 959	-	-	-	-	-	10 959

Note 10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 30/06/2026 un solde de 10 209 688 mille dinars contre 9 460 880 mille dinars au 30/06/2025 et se détaille ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dépôts à vue	2 919 760	2 673 514	2 968 836
Comptes d'épargne	4 341 697	4 009 635	4 180 363
Comptes à échéance	1 652 007	1 601 342	1 598 352
Bons à échéance et valeurs assimilées	893 081	905 926	968 525
Dettes rattachées	57 038	61 036	52 787
Charges constatées d'avance	(19 644)	(17 521)	(18 333)

Autres sommes dues	365 749	226 948	277 924
Total	10 209 688	9 460 880	10 028 454
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dépôts a vue	2 919 761	2 673 514	2 968 836
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	2 202 595	1 956 288	2 237 049
Comptes ordinaires en dinars convertibles	56 589	50 359	51 357
Comptes ordinaires en devises	651 473	657 393	668 891
Dettes rattachées	9 104	9 474	11 539
Dépôts d'épargne	4 341 697	4 009 634	4 180 363
Comptes d'épargne logement	791 781	802 107	777 251
Comptes d'épargne logement EL JADID	326 553	331 642	327 206
Comptes spéciaux d'épargne	2 927 675	2 606 597	2 792 731
Comptes d'épargne études	56 024	52 877	54 355
Comptes d'épargne Capital +	239 553	216 400	228 809
Comptes d'épargne investissement	111	11	11
Comptes à terme	1 652 007	1 601 342	1 598 352
Comptes à terme	1 577 842	1 519 859	1 530 844
Placements en devises	74 165	81 483	67 508
Bons à échéance et valeurs assimilées	893 080	905 926	968 525
Certificat de dépôt	705 000	713 000	777 000
Bons de caisse	188 080	192 926	191 525
Dettes rattachées aux comptes à terme et bons à échéance	57 038	61 036	52 787
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(19 644)	(17 521)	(18 333)
Autres sommes dues à la clientèle	365 749	226 949	277 924
Total Net	10 209 688	9 460 880	10 028 454

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 365 892	1 222 009	757 180	5 809 991	9 155 072	1 054 616	10 209 688
Dont dépôt des parties liées	167 608	56 218	9 576	452 783	686 185	-	686 185

Note 11 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 30 Juin 2026 un solde de 1 297 893 mille dinars contre 1 538 638 mille dinars au 30 Juin 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fonds budgétaires	805 571	776 424	811 553
Ressources extérieures	248 178	339 535	304 189
Dettes rattachées aux ressources spéciales	13	14	14
Emprunts subordonnés	98 390	167 044	153 129
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	1 254	3 065	4 086
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 394	5 844	6 715
Autres fonds empruntés	134 562	239 698	173 717
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 531	7 014	5 260
Total	1 297 893	1 538 638	1 458 663

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit:

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
-FONDS FOPROLOS	546 946	518 845	547 499
-FONDS PNRLR	107 354	107 344	107 351
-FONDS 2EME PDU	2 960	2 948	2 959
-FONDS 3EME P.D.U	8 810	8 779	8 801
-FONDS 4EME P.D.U	21 056	20 960	20 964
-FONDS EI HAFSIA	2 787	2 787	2 787
-FONDS FNAH	20 142	18 815	24 775
- AUTRES FONDS	65 443	65 920	66 373
-FONDS FONAPRA	1 440	1 440	1 440
-FONDS FOPRODI	655	655	655
-FONDS HG004B	25 690	25 643	25 661
-FONDS PRLSI INONDATION	2 288	2 288	2 288
DETTES RATTACHEES	13	14	14
TOTAL	805 584	776 438	811 567

Les emprunts se détaillent comme suit:

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Emprunts matérialisés	352 218	515 489	468 118
Dettes rattachées	4 394	5 844	6 715
Autres emprunts	347 824	509 645	461 403
Emprunts Banque Mondiale	14 733	10 337	15 403
Emprunts B A D	132 084	172 624	153 114
Emprunts B E I	87 127	136 007	117 802
Emprunt BIRD	-	714	357
Emprunt FADES	2 760	5 657	4 208
Autres emprunts	144	144	144
Emprunts subordonnés	98 390	167 044	153 129
AFD	11 330	14 051	13 161
Dettes rattachées	1 256	3 067	4 085
Autres fonds empruntés	140 091	246 711	178 978
Total Net	492 309	762 200	647 096

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	32 829	256 399	309 675	434 702	1 033 606	264 287	1 297 893
dont dépôt des parties liées	14 000	21 000	112 000	399 946	546 946	258 638	805 584

Note 12 - Autres passifs

Ce poste présente au 30 Juin 2026 un solde de 235 715 mille dinars contre 221 700 mille dinars au 30 Juin 2025 se détaillant ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Organismes sociaux	3 052	2 374	4 961
Personnel	79	(481)	88
Etat et collectivités locales	6 427	7 451	27 666
Fournisseurs	9 524	9 212	10 341
Commissions de garantie et de change	4 103	3 938	4 235
Exigibles après encaissement	14 421	9 355	143 320
Siège et succursales	61 361	44 087	-
Provisions pour risques et charges	23 718	28 544	28 419
Impôts sur les sociétés	9 208	27 002	9 942
Comptes de régularisation passifs	103 339	89 181	90 493
Divers	483	1 037	826
Total	235 715	221 700	320 291

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2025	Dotation	Reprise	30/06/2026
Provisions pour passifs et charges	28 419	-	(4 701)	23 718
Total des provisions pour passifs et charges	28 419		(4 701)	23 718

5.3- CAPITAUX PROPRES**Note 13 - Capitaux propres :**

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capitaux propres			
Capital souscrit	238 000	238 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	128 000	128 000
Réserves légales	23 800	23 800	23 800
Autres réserves	983 566	943 004	943 289
Ecart de réévaluation	414	414	414
Report à nouveau	(10 185)	1	1
Résultat de l'exercice	15 225	54 385	39 769
Total	1 378 820	1 387 604	1 373 273

A la date du 30 Juin 2026, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent au 30 Juin 2026 la somme de 12 104 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	4 323
Réserves pour risque généraux	7 354
Résultat reporté	13
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414
Total	12 104

Le résultat par action se présente comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat de l'exercice (1)	15 225 112	54 385 201	39 768 933
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-	-
Actions gratuite	-	-	-
Actions en numéraire	-	-	-
Date de l'augmentation du capital			
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	0,320	1,143	0,835

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Reserves pour Reinv exonéré	Reserves pour risques Generaux	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Résultats reportés (Modification comptable)	Résultat	Total
Solde au 31/12/2025	238 000	128 000	23 800	599 727	271 383	23 073	49 106	414	1	39 769	1 373 273
Affectation du résultat 2025	-	-	-	3 770	35 000	-	1 000	-	(1)	(39 769)	-
Recalssements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables (**)	-	-	-	-	-	-	-	-	(10185)	-	(10185)
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	507	-	-	-	507
Résultat au 30/06/2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 225	15 225
Solde au 30/06/2026	238 000	128 000	23 800	603 497	306 383	23 073	50 613	414	(10 185)	15 225	1 378 820

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

(**) Il s'agit d'une taxation à la suite d'un contrôle fiscal sur un fond géré d'un exercice antérieur

5.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 14 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2026 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Cautions et aval	14 093	604 452	-
Crédit documentaire	-	340 699	-
Actifs donnés en garantie	-	-	-

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Actifs donnés en garantie			
Bons de trésor affectés en garantie	-	1 205 215	1 101 613
Garantie données sur refinancement crédit court terme	-	662 510	662 510
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	-	196 002	196 002
Total	-	2 063 727	1 960 125

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2026 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	912 437	-
De financement	-	912 437	-
Sur titres (*)	-	-	-

(*) La banque ne dispose pas de titres à livrer au 30/06/2026

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle				
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	-	658 424	-	-
Crédits notifiés non utilisés- CCT et CMLT	852 972	-	658 424	997 585
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	53 826	72 684	72 684	68 562
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	635	657	657	635
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	365	377	377	365
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457	1 457	1 457
Crédit sur l'honneur (*)	3 182	-	-	-
Total	912 437	733 599	733 599	1 068 603

(*) La loi n° 2024-41 du 2 août 2024, modifiant l'article 412 ter du Code de Commerce, ainsi que son décret d'application n°2026-148 du 23 Juillet 2026, imposent aux établissements bancaires l'affectation annuelle d'au moins 8 % de leurs bénéfices de l'exercice précédent à des lignes de micro financement d'honneur à court terme, sans intérêts et sans garanties, devant obligatoirement être gérées via un compte dédié dit "compte de ligne de financement sur l'honneur". L'entrée en vigueur dudit décret étant fixée à compter de l'affectation des bénéfices de l'exercice 2025, la banque a retracé cet engagement au niveau des engagements de financement donnés en hors bilan dans ses états financiers intermédiaires au 30 Juin 2026.

Note 15 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2026 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	76 272	-	-
de financement	76 272	-	-

Note 16 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2026 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	20 346	1 209 916	-
de garantie de la clientèle	20 346	1 209 916	-

5.5- ETAT DE RESULTAT**Note 17 – Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 447 654 mille dinars au 30 Juin 2026 contre 475 006 mille dinars au 30 Juin 2025 et se détaillent ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	5 947	7 100	7 100	15 102
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	7 713	8 829	8 829	17 321
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	335 371	361 148	362 968	713 169
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	44 575	47 287	47 287	92 637
Intérêts de retard sur crédits	18 034	24 972	24 972	66 723
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	20 954	35 674	8 674	28 079
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	2	-	-	-
Reports sur opérations de change à terme de couverture	855	756	756	1 354
Commissions sur engagements de garantie	7 646	8 107	8 107	15 687
Commissions sur lettres de garantie	232	308	308	321
Commissions de compte sur opérations de crédit	2 804	2 764	2 764	5 812
Commissions de découvert sur opérations de crédit	3 518	3 240	3 240	6 944
Commissions sur billets de trésorerie	3	1	1	4
Total	447 654	500 186	475 006	963 153

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Compte courant débiteur	-	-	-	-
Crédits commerciaux et industriels	261 902	282 070	282 070	548 657
Immobilier promoteur	19 101	20 312	20 312	36 292
Immobilier acquéreur contractuel	28 747	30 392	32 212	73 042
Immobilier acquéreur ressources propres	14 416	14 543	14 543	29 334
Autres concours à la clientèle	5 104	4 975	4 975	9 438
Crédits sur ressources spéciales	24	35	35	62
Autres emprunts	6 077	8 821	8 821	16 344
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	335 371	361 148	362 968	713 169

Note 18 – Commissions

Les commissions totalisent 74 743 mille dinars au 30 Juin 2026 contre 73 097 mille dinars au 30 Juin 2025. Ces Commissions se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	27 329	28 015	55 537
Commissions sur effets à l'encaissement	197	185	403
Commissions sur effets à l'escompte	323	282	604
Commissions sur opérations diverses sur effets	692	638	1 393
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	2 187	3 389	5 814
Commissions sur opérations de virements	12 357	12 038	24 305
Commissions sur opérations sur titres	1	1	1
Frais de tenue des comptes	11 572	11 482	23 017
Commissions sur commerce extérieur et change	2 334	2 785	5 043
Commissions sur domiciliation et modification de titres	151	123	271
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	1 943	2 542	4 369
Commissions sur virements et chèques en devises	240	120	403
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 437	1 182	2 448
FOPROLOS	1 421	1 167	2 153
FNAH	1	-	108
3 EME P.D.U	-	-	(1)
4 EME P.D.U	10	10	19
HG 00 4B	5	5	10
1 er logement	-	-	159
Autres commissions	43 643	41 115	85 892
Commissions sur opérations monétiques	10 364	9 469	20 813
Commissions d'étude	19 694	18 272	38 551
Commission de gestion	6 140	5 845	11 752
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	7 445	7 529	14 776
Total	74 743	73 097	148 920

Note 19- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 30 Juin 2026, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 14 416 mille dinars contre 12 506 mille dinars au 30 Juin 2025 détaillé ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Produits sur BTCT	1 760	3 461	3 461	6 829
Gains nets sur titres de placement	1 437	1 277	155	15 905
Gains nets sur opérations de change	11 219	8 890	8 890	23 704
Total	14 416	13 628	12 506	46 438

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Produits sur BTCT	1 760	3 461	3 461	6 829
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	1 437	1 277	155	15 905
Gains nets sur opérations de change	16 967	23 026	23 026	45 508
Total des produits	20 164	27 764	26 642	68 242
Pertes nettes sur opérations de change	(5 748)	(14 136)	(14 136)	(21 804)
Total des charges	(5 748)	(14 136)	(14 136)	(21 804)
Total	14 416	13 628	12 506	46 438

Note 20 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 30 Juin 2026, le revenu du portefeuille d'investissement est de 157 648 mille dinars contre 137 246 mille dinars au 30 Juin 2025 détaillé ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	4 411	4 112	4 112	4 792
Intérêts et revenus des titres d'investissements	153 237	132 012	133 134	284 962
Total	157 648	136 124	137 246	289 754

Note 21 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 30 Juin 2026, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 341 370 mille dinars contre 372 494 mille dinars au 30 Juin 2025 détaillés comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(36 933)	(31 867)	(64 184)
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(36 933)	(31 867)	(64 184)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(255 769)	(257 929)	(516 715)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(22 495)	(20 361)	(45 052)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(761)	(695)	(1 408)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(118 983)	(122 092)	(242 829)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(111 820)	(114 369)	(226 904)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 710)	(412)	(522)
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(11 214)	(14 559)	(27 386)
Intérêts sur ressources spéciales	(4 855)	(6 752)	(11 542)
Emprunts obligataires	(6 359)	(7 807)	(15 844)
AUTRES INTERETS ET CHARGES	(37 454)	(68 139)	(131 844)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(2 196)	(2 384)	(5 461)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(33 483)	(60 860)	(119 728)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(598)	(643)	(1 211)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(1 177)	(4 252)	(5 444)
Total	(341 370)	(372 494)	(740 129)

Note 22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 146 698 mille dinars au 30 Juin 2026 contre 79 750 mille dinars au 30 Juin 2025 détaillé ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(183 777)	(124 333)	(124 333)	(542 972)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(94 704)	(72 000)	(72 000)	(300 928)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(48 834)	-	-	(74 720)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(3 000)	(9 000)	(9 000)	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 451	-	-	(676)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(37 079)	(43 333)	(43 333)	(162 922)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(4 611)	-	-	(3 726)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	37 079	20 626	44 583	216 788
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	14 799	-	-	156 468
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	16 224	-	-	31 129
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-	-	5 733
Reprise des intérêts et produits réservés - cession et radiation	6 056	-	27 000	23 458
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	17 583	17 583	-
Reprise créances radiées	-	3 043	-	-
Total	(146 698)	(103 707)	(79 750)	(326 184)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions au 31/12/2025	Dotations	Reprises/cession radiation	Provisions au 30/06/2026
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(997 880)	(94 704)	14 799	(1 077 785)
Provisions Additionnelle (91-24)	(324 661)	(48 834)	16 224	(357 272)
Provisions collectives	(150 626)	(3 000)	-	(153 626)
Ecart de rapprochement	(11 137)	-	-	(11 137)
Total	(1 484 304)	(146 538)	31 023	(1 599 820)

Note 23- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 11 496 mille dinars au 30 Juin 2026 contre 7 500 dinars au 30 Juin 2025 détaillé ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(13 876)	(7 500)	(13 912)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(13 343)	(3 750)	(1 874)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(533)	(3 750)	(12 038)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 380	-	2 384
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	2 232	-	547
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	148	-	1 837
Total	(11 496)	(7 500)	(11 528)

Note 24 - Autres produits d'exploitation

Au 30 Juin 2026, les autres produits d'exploitation totalisent 2 112 mille dinars contre 2 288 mille dinars au 30 Juin 2025. Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Autres produits accessoires	374	3 146	1 326	3 358
Produits sur opérations d'assurance	1 502	882	882	1 450
Récupération de frais postaux	148	71	71	1 043
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	88	9	9	158
Total	2 112	4 108	2 288	6 009

Notes 25 – Charge générale d'exploitation

Au 30/06/2026, les charges générales d'exploitation totalisent 45 939 mille dinars contre 40 907 mille dinars au 30/06/2025. Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Frais d'exploitation non bancaire	(2 024)	(1 821)	(6 470)
Dons et cotisations	(2 024)	(1 821)	(6 470)
Autres charges générales d'exploitation	(43 915)	(39 086)	(82 764)
Loyers et charges locatives	(4 918)	(4 557)	(8 910)
Fournitures et autres matières consommables	(853)	(635)	(1 472)
Autres services extérieurs	(14 334)	(12 035)	(28 117)
Autres charges diverses d'exploitation	(21 497)	(19 415)	(39 182)
Impôts et taxes	(2 313)	(2 442)	(5 083)
Total	(45 939)	(40 907)	(89 234)

(*) Au 30/06/2026, les autres charges diverses d'exploitation comprennent 13 241 mille dinars représentant la cotisation au Fonds de garantie des dépôts bancaires.

Notes 26 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -268 mille dinars au 30 Juin 2026 contre -2 400 mille dinars au 30 Juin 2025 détaillé ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025
Pertes provenant des activités ordinaires	(519)	(5 532)	(5 532)	(6 860)
Pertes exceptionnelles	(519)	(5 532)	(5 532)	(6 860)
Gains provenant des activités ordinaires	251	89	3 132	11 068
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	1	-	-	3
Profits exceptionnels	250	89	3 132	11 065
Solde net (PR8/CH9)	(268)	(5 443)	(2 400)	4 208

Notes 27 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de la période arrêtée au 30/06/2026 totalise 9 208 mille dinars contre 27 002 mille dinars au 30/06/2025.

Notes 28– Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste est détaillé ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Contribution conjoncturelle	(873)	(2 700)	(588)
Contribution non conjoncturelle permanente	(873)	-	(589)
Total	(1 746)	(2 700)	(1 177)

5.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 29 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités au 30 Juin 2026 ont atteint un montant de 1 500 796 mille dinars contre 1 257 554 mille dinars au 31 Décembre 2025, soit une variation négative de 243 242 mille dinars.

Cette variation est détaillée comme suit :

	Jusqu'à fin Juin 2026	Jusqu'à fin Décembre 2025 retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(13 350)	1 150 005	(1 163 355)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(75 041)	(331 921)	256 880
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(166 071)	(129 881)	(36 190)
Effet modification comptable	-	(83 000)	83 000
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	11 219	23 699	(12 480)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(243 242)	628 902	(872 144)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(1 257 554)	(1 886 458)	628 904
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(1 500 796)	(1 257 554)	(243 242)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	30/06/2026	30/06/2025 publié	30/06/2025 retraité	31/12/2025 publié	31/12/2025 retraité
Caisse en dinars	44 076	48 112	48 112	54 946	54 946
Caisse en devises	2 087	2 155	2 155	(289)	(289)
Change manuel	11 858	6 529	6 529	7 356	7 356
Avoirs chez la BCT en dinars	43 786	23 759	23 759	19 257	19 257
Comptes IBS	43 834	34 575	34 575	33 059	33 059
Avoirs chez la BCT en devises	10 710	39 972	39 972	12 161	12 161
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286	286	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	675	675	675	675
Comptes Nostri en devises	3 383	4 196	4 196	1 654	1 654
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	-	120 000	120 000	65 000	65 000
Prêts aux établissements financiers < 90J	9	327	327	200	200
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	82 500	82 500	-	-
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(906 600)	(542 500)	(542 500)	(998 500)	(998 500)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	(784)	-	-	(15 094)	(15 094)
Prêts à la BCT en devises < 90 j	397 886	373 021	373 021	340 735	340 735
BCT compte ordinaire passif	(1 152 000)	-	(1 622 000)	-	(779 000)
Total	(1 500 796)	193 607	(1 428 393)	(478 554)	(1 257 554)

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes. ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 180 730 mille dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 181 671 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 30/06/2026 et le 30/06/2025 à 150 298 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 161 356 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 75 041 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de 166 071 mille dinars provient principalement de la diminution du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts et les autres variations des capitaux propres.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 30 Juin 2026 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 11 219 mille dinars.

5-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

5-8- NOTE D'ACTIVITE ET EXPOSITION AUX RISQUES ESG

1. Contexte réglementaire

En application du communiqué du Conseil du Marché Financier du 13 février 2026, la BH Bank présente, dans les notes aux états financiers, les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

La présente note est actualisée au 30 juin 2026 sur la base des informations et indicateurs communiqués par les directions concernées. La collecte, la consolidation et la fiabilisation des données ESG se poursuivent progressivement, en cohérence avec le niveau de maturité du dispositif ESG de la Banque.

Cette communication s'inscrit dans une phase progressive d'alignement avec les référentiels internationaux, notamment les normes IFRS S1 et S2 relatives à la durabilité, ainsi que sur l'application des dispositions des paragraphes 18 et 83 du cadre conceptuel de la comptabilité promulgué par le décret n° 86-2459 du 30/12/1996.

2. Modèle d'activité et exposition aux risques ESG

La Banque exerce principalement des activités de financement au profit des particuliers et des entreprises. A ce titre, elle est exposée indirectement aux risques ESG à travers :

- La qualité de crédit de ses contreparties ;
- La valeur des garanties, notamment immobilières ;
- L'évolution des conditions économiques et réglementaires.

3. Gouvernance des risques ESG

La supervision des enjeux ESG est assurée dans le cadre des structures de gouvernance existantes, notamment :

- Le Conseil d'Administration ;
- Le Comité des Risques ;
- Le Comité RSE/ESG, présidé par la Direction Générale.

Les risques climatiques feront l'objet d'une intégration progressive dans les dispositifs de gestion des risques de la Banque.

4. Stratégie ESG

La Banque décline sa stratégie ESG en quatre axes structurants, intégrés à sa stratégie globale et susceptibles d'influencer certaines hypothèses comptables, perspectives financières ou principaux agrégats des états financiers.

- Axe 1 – Gouvernance éthique et transparente : le renforcement des dispositifs de transparence, de conformité et de gestion des risques contribue à fiabiliser l'information financière et à limiter les incertitudes comptables.
- Axe 2 – Engagement social envers les collaborateurs : les initiatives en matière d'inclusion, de formation et de bien-être peuvent impacter les charges futures liées aux ressources humaines et influencer les projections financières.
- Axe 3 – Finance responsable et réduction de l'empreinte carbone : les engagements en matière de finance durable et de transition environnementale orientent les choix d'investissement et les coûts opérationnels, pouvant affecter certains agrégats financiers.
- Axe 4 – Innovation et inclusion financière : le développement de solutions innovantes et l'élargissement de l'accès aux services financiers soutiennent la croissance et influencent les investissements technologiques ainsi que les perspectives de revenus.

5. Identification des risques climatiques

5.1 Risques physiques

Les risques physiques sont liés aux impacts directs du changement climatique, susceptibles d'affecter :

- Les actifs financés ;
- La valeur des garanties immobilières ;
- La capacité de remboursement des emprunteurs.

5.2 Risques de transition

Les risques de transition résultent :

- Des évolutions réglementaires ;
- Des changements technologiques ;
- Des mutations des préférences du marché.

Ces éléments peuvent impacter certains secteurs financés par la Banque.

6. Incidences sur les états financiers

6.1 Risque de crédit

Les risques ESG et climatiques sont susceptibles d'affecter les paramètres de risques de crédit, notamment :

- La probabilité de défaut des contreparties ;
- La valeur des garanties.

À la date d'arrêté, ces risques ne font pas l'objet d'une quantification spécifique dans les modèles de pertes de crédit attendues.

6.2 Dépréciation des actifs

La Banque prend en considération les facteurs susceptibles d'affecter la valeur recouvrable de ses actifs, sans qu'un impact significatif lié spécifiquement aux facteurs climatiques n'ait été identifié à ce stade.

6.3 Continuité d'exploitation

Sur la base des informations disponibles, la Banque considère que les risques ESG et climatiques ne remettent pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation à court terme.

7. Exposition sectorielle (Chiffres provisoires)

La Banque présente une exposition maîtrisée vis-à-vis des secteurs considérés comme sensibles aux évolutions liées aux facteurs environnementaux, dont le détail est présenté ci-après :

- Les financements professionnels

*Promotion immobilière : 9,1 % ;

*Tourisme : 1,5 % ;

*Agriculture : 1,5 %.

- Les financements aux particuliers : 25,7 % ;

À ce stade, la quantification de l'exposition aux risques climatiques n'est pas finalisée.

8. Informations et indicateurs ESG disponibles au 30 juin 2026 (Chiffres provisoires)

Les informations ESG publiées par la banque reposent sur les données en cours de structuration.

Type d'indicateurs ESG	Indicateur	31/12/2025	30/06/2026
Indicateurs environnementales	Consommation totale d'eau (m³)	55 526	Non encore défini
Indicateurs environnementales	Majel	76 dossiers débloqués soit 1.322 mD	56 dossiers débloqués soit 536 712 TND
Indicateurs sociaux	Effectif	1 853	1824
Indicateurs sociaux	Taux des femmes	53%	53.5%
Indicateurs sociaux	Taux des hommes	47%	46.5%
Indicateurs sociaux	Heures moyennes de formation / collaborateur	7,6 h	Non encore défini
Indicateurs sociaux	Taux d'encadrement	70%	72%
Indicateurs sociaux	Taux d'absentéisme	3,91%	Non encore défini
Indicateurs sociétal	FOPROLOS	528 dossiers / 60,25 MD	489 Dossiers/65,78MD
Indicateurs sociétal	Masken Awel	84 dossiers / 2,4 MD	48 dossiers/1,3MD
Indicateurs sociétal	Plan Épargne Logement	777 MD au 31/12/2025	L'encours de la BH Bank a évolué de 777 MD au 31/12/2025 à 792 MD au 30/06/2026, soit un flux positif de +15 MD. Les ouvertures de compte épargne logement courant la S1 2026 sont de 2 490 ouvertures.
Indicateurs de gouvernance	% administrateurs indépendants	22,22 % (2/9)	1/8 soit 12,5%
Indicateurs de gouvernance	% femmes administrateurs	11,11 % (1/9)	1/8 soit 12,5%

9. Travaux en cours

La Banque poursuit progressivement les actions visant à renforcer la prise en compte des enjeux ESG, notamment :

- La mise en place d'un outil de calcul du bilan carbone de façon périodique, afin de disposer d'un dispositif permettant de mesurer et de suivre les émissions de gaz à effet de serre de la Banque ;
- L'étude de projets comprenant l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains sites de la Banque, la récupération des eaux pluviales ainsi que l'isolation thermique des toitures ;
- Le développement d'un système de gestion des risques environnementaux et sociaux permettant l'octroi de financements et l'identification et la validation des risques environnementaux et sociaux des projets concernés, dans le cadre de l'application de la politique environnementale et sociale ;
- Le développement de financements verts afin de soutenir la transition écologique et d'orienter les ressources vers des projets à impact positif.

10. Limites des informations présentées

Les informations communiquées dans la présente note reposent sur les données disponibles à la date d'arrêté du 30 Juin 2026.

Compte tenu du niveau actuel de maturité des dispositifs ESG, certaines données et analyses sont susceptibles d'évoluer dans les exercices futurs. Les travaux de structuration, de collecte, de consolidation et de fiabilisation des données ESG se poursuivent progressivement.

11. Perspectives

La Banque veillera à poursuivre l'amélioration de son dispositif de prise en compte des facteurs ESG et des risques climatiques, en cohérence avec les exigences réglementaires applicables et les meilleures pratiques internationales.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026
DE LA BH BANK**

Introduction

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la BH BANK arrêtés au 30 juin 2026. Les états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2026, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration de la banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserves

1. Le système d'information de la Banque présente des insuffisances significatives affectant les dispositifs de contrôle et de restitution de l'information financière.

Celles-ci concernent notamment l'affectation des produits et agios par client et la réconciliation incomplète des flux et des opérations. Des difficultés ont également été relevées dans l'arrêté du tableau des engagements ainsi que dans la justification des fonds budgétaires et des fonds gérés.

Ces insuffisances ne nous ont pas permis d'obtenir, sur certaines informations, des éléments probants suffisants et appropriés et ont, en conséquence, limité l'étendue de nos travaux.

2. À la suite de notre réserve formulée concernant la capitalisation des dépenses engagées dans le cadre du projet T24, la banque a procédé, au cours de la période auditée, au reclassement d'un montant de 37 millions de dinars en charges à répartir, dans l'attente des conclusions d'une analyse visant à examiner les dépenses antérieurement capitalisées et à identifier celles qui auraient dû être comptabilisées en charges au titre des exercices au cours desquels elles ont été engagées.

Dans l'attente des conclusions de cette analyse, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier de manière fiable les éventuels retraitements à opérer et, par conséquent, d'en déterminer les incidences sur le résultat et les capitaux propres de la banque.

3. Nos travaux ont mis en évidence l'existence de soldes comptables non étayés par des justificatifs probants et actualisés, dont certains demeurent non mouvementés, notamment au niveau des autres comptes d'actif et de passif, des comptes de liquidités, des dépôts de la clientèle et des engagements de la clientèle.

Par ailleurs, les états financiers font apparaître des opérations en suspens non apurées à la date d'arrêté, notamment au niveau des comptes inter-sièges, des « comptes de mouvements IBS » et des comptes de correspondants.

La Banque poursuit les travaux de justification et de réconciliation de ces soldes et opérations. L'état d'avancement de ces travaux à la date d'arrêté ne permet pas encore de déterminer avec suffisamment de précision le montant des suspens restant à apurer et d'apprécier les éventuelles incidences de leur régularisation sur les états financiers intermédiaires.

4. La banque ne dispose pas d'une base exhaustive et documentée des garanties reçues en couverture des engagements de la clientèle. En pratique, les informations relatives aux sûretés ne sont recensées et intégrées dans le tableau des engagements que pour les relations classées, les services de la banque procédant à une saisie manuelle des garanties principalement pour les besoins du calcul des provisions.

Dans ces conditions, la banque applique, pour les engagements dont le montant est inférieur à 50 mille dinars, un taux moyen de provisionnement déterminé sur la base des engagements d'un montant supérieur à ce seuil. Ce taux intègre l'effet des garanties associées aux engagements les plus importants, alors même qu'aucune garantie n'est considérée pour les engagements de montant inférieur, ce qui est de nature à conduire à une inadéquation du niveau de provisionnement requis au regard des dispositions prévues par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Sur la base des informations disponibles, nous ne sommes pas en mesure d'estimer de manière fiable l'impact de cette méthode sur le niveau des provisions constituées.

Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 1 à 4, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la BH BANK au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

1. Facteurs de vulnérabilité financière

Nous attirons l'attention sur l'apparition de signes de pression sur les performances de la banque ainsi qu'une exposition à des risques structurels, dont les effets ont commencé à se révéler de façon plus marquée au cours des derniers exercices.

Ces éléments se sont notamment matérialisés par une augmentation des encours sensibles et corrélativement une pression sur les niveaux de provisionnement requis. Ils se reflètent également dans un affaiblissement de la rentabilité, sous l'effet d'un coût du risque élevé ainsi que dans un niveau significatif du coût des ressources, affectant la marge nette d'intérêt.

Nous soulignons également la concentration de certains risques ce qui peut augmenter l'exposition en cas défaut de certaines contreparties majeures et le risque de non-recouvrement d'une part significative des engagements dont les sûretés constituées n'offrent pas toujours une couverture adéquate en cas de défaillance.

Ces constats ont fait l'objet de communications que nous avons adressées à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de la banque.

Nous estimons toutefois utile de porter ces éléments à l'attention des lecteurs du présent rapport, dans la mesure où la non-maîtrise de ces facteurs est susceptible d'impacter la situation financière, les équilibres prudentiels et les perspectives de rentabilité de la banque, et appelle, en conséquence, une vigilance accrue de la part des organes de gouvernance.

2. Engagements

Nous attirons également l'attention sur l'existence d'engagements sur deux relations dont les situations économiques et financières demeurent préoccupantes, pour des montants respectifs nets des couvertures de 105 millions de dinars et 72 millions de dinars.

Au cours de la période, la banque a renforcé la couverture de l'un de ces engagements, à travers la constatation de provisions complémentaires pour un montant de 50 millions de dinars. La banque poursuit, par ailleurs, ses démarches d'évaluation des risques associés et de suivi de l'élaboration des plans de restructuration de ces relations, afin de mieux apprécier les perspectives de recouvrement et l'adéquation de la couverture constituée.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 16 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

Groupement CFA-CNW-CWG

Groupement UAT-PROAUDIT-FINACO

Fathi Saidi



Abdellatif Abbès



AVIS DES SOCIETES

ETAT FINANCIERS

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza — Immeuble BH ASSURANCE

CENTRE URBAIN NORD—1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société BH LEASING publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : Madame Emna RACHIKOU (F.M.B.Z IPMG TUNISIE) et Madame Imen MANSOURI (Cabinet CPA TUNISIE).

BH LEASING				
BILAN ARRETE AUX 30/06/2026				
(En dinars tunisiens)				
ACTIFS	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Liquidités et équivalents de liquidités	1	10 898 194	8 153 957	12 230 464
Créances sur la clientèle	2	317 149 093	283 786 964	305 758 646
Créances de Leasing : encours financiers		314 077 085	281 153 189	301 956 478
Moins : provisions 1		(13 025 833)	(11 394 165)	(11 805 439)
	2.1	301 051 251	269 759 024	290 151 039
Créances de Leasing : impayées		33 208 234	28 524 093	29 493 822
Moins : provisions 2		(18 168 923)	(14 878 466)	(16 221 002)
	2.2	15 039 311	13 645 627	13 272 821
Créances de leasing encours	2.3	1 058 531	382 313	2 334 786
Portefeuille titre de placement		0	0	0
Portefeuille titres d'investissement	3	7 482 662	6 175 560	5 882 662
Titres d'investissement		8 751 032	7 678 155	7 287 006
Moins : provisions 3		(1 268 370)	(1 502 595)	(1 404 344)
Valeurs immobilisées	4	7 638 795	7 744 658	7 668 541.000
Immobilisations propres		13 358 602	13 130 885	13 316 468
Moins : Amortissement		(5 719 807)	(5 386 227)	(5 647 927)
Immobilisations corporelles en cours		16 089	8 888	16 089
Autres Actifs	5	3 324 353	2 327 080	3 849 479
TOTAL DES ACTIFS		346 509 186	308 197 108	335 405 881

BH LEASING				
BILAN ARRETE AUX 30/06/2026				
(En dinars tunisiens)				
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
<u>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</u>				
PASSIFS				
Dettes envers les établissements financiers		0	0	0
Dettes envers la clientèle	6	3 333 673	3 411 340	3 119 840
Emprunts et dettes rattachées	7	266 441 345	234 205 422	255 830 615
Fournisseurs et comptes rattachés	8	28 297 998	25 811 910	28 140 102
Autres passifs courants	9	5 884 214	4 785 979	6 194 300
Total des passifs		303 957 230	268 214 650	293 284 856
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		35 000 000	35 000 000	35 000 000
Réserves légales		1 748 710	1 549 556	1 549 556
Autres réserves		3 013 539	1 413 539	1 413 539
Réserves pour fonds social		163 511	184 701	174 854
Résultats reportés		1 483 922	1 128 789	1 128 789
Total des capitaux propres avant résultat		41 409 682	39 276 584	39 266 738
Résultat de l'exercice		1 142 274	705 874	2 854 287
Total des capitaux propres après résultat	10	42 551 956	39 982 458	42 121 025
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		346 509 186	308 197 108	335 405 881

BH LEASING

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2026

(En dinars tunisiens)

Note 30/06/2026 30/06/2025 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNES

19-1

Engagement de financement en faveur de la clientèle	34 826 121	30 908 215	23 252 764
Engagements sur titres	0	0	0
Engagements donnés	34 826 121	30 908 215	23 252 764

ENGAGEMENTS REÇUS

19-2

Garanties Reçues	20 597 023	21 671 932	22 185 920
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	80 982 906	68 227 259	77 563 619
Engagements reçus	101 579 929	89 899 191	99 749 539
Emprunts obtenus non encores encaissés	0	0	0
Engagements réciproques	0	0	0

BH LEASING

ETAT DE RESULTAT (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 30 Juin 2026)

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Intérêts et produits assimilés de leasing		22 821 063	20 059 741	42 088 152
Variation des produits réservés		<496 005>	<180 075>	<361 099>
Charges financières nettes		<12 802 791>	<11 849 688>	<24 292 030>
Produits des placements		667 690	270 504	891 471
Produits nets	11	10 189 957	8 300 482	18 326 494
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Charges de personnel	12	<4 513 478>	<3 777 665>	<8 485 920>
Dotation nette aux provisions pour créances douteuses	13	<2 672 311>	<1 459 429>	<3 032 215>
Dotations ou reprises sur titres		135 974	0	98 251
Dotations aux amortissements des immo propres	14	<143 880>	<255 607>	<517 307>
Dotations nettes pour risques et charges		0	0	0
Autres charges d'exploitation	15	<1 641 836>	<1 635 272>	<3 144 726>
Total des charges d'exploitation		<8 835 530>	<7 127 974>	<15 081 917>
Résultat d'exploitation		1 354 427	1 172 508	3 244 578
Autres gains ordinaires	16	620 420	76 323	407 305
Autres pertes ordinaires	17	<222>	<239>	<470>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 974 624	1 248 592	3 651 412
Impôt sur les sociétés		<693 625>	<452 266>	<664 271>
Impôt sur placement				
Contribution sociale de solidarité		<138 725>	<90 453>	<132 854>
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 142 274	705 874	2 854 287
Eléments extraordinaires		0	0	0
Résultat net de l'exercice		1 142 274	705 874	2 854 287

BH LEASING

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En dinars tunisiens)

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	108 093 041	97 543 519	206 163 590
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	-94 432 142	-80 700 390	-187 092 856
Sommes versés aux personnel & fournisseurs	-4 242 455	-5 186 195	- 9 048 700
Intérêts payés CMT	-13 926 042	-12 993 812	- 24 762 849
Autres flux de trésorerie	-5 049 495	-170 739	- 181 199
Etat impôts et taxes payés	-2 041 823	-4 943 372	- 8 566 592
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-11 598 916	-6 450 988	- 23 488 607
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	-114 134	-212 388	- 136 579
Enc. De la cession d'immob. Propres	72 000	0	0
Déc. de la cession. d'immo. Financières	-1 600 000	0	0
Enc. de la cession. d'immo. Financières	0	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-1 642 134	-212 388	- 136 579
Enc. provenant des emprunts	55 000 000	40 000 000	102 500 000
Remboursements d'emprunts	-43 091 219	-40 279 045	- 81 740 729
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	11 908 781	-279 045	20 759 271
Variation de trésorerie	-1 332 270	-6 942 422	- 2 865 914
Trésorerie au début de l'exercice	12 230 464	15 096 379	15 096 379
Trésorerie à la cloture de l'exercice	10 898 194	8 153 957	12 230 464

Notes aux états financiers :**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de BHL, arrêtés au 30 juin 2026, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires. La société BHL déclare qu'elle utilise les mêmes principes et méthodes comptables dans les états financiers intermédiaires au 30/06/2026 par rapport aux états financiers arrêtés au 31/12/2025. Les états financiers semestriels ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires, et selon les mêmes principes comptables appliqués aux états financiers annuels arrêtés au 31 décembre. Lesdits principes s'appuient sur :

-Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;

-Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011, n° 2012-02 du 11 janvier 2012, n°2021-01 du 11 janvier 2021 et n°2023-02 du 24 février 2023.

2- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH LEASING » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

La BHL applique les mêmes principes et méthodes comptables dans les états financiers intermédiaires par rapport aux états financiers du 31 décembre.

Il n'y a pas eu des changements dans la structure de la société pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité.

Il n'y a eu aucun élément inhabituel qui peuvent affecter certains postes d'actif, du passif, des capitaux propres, du résultat net ou des flux de trésoreries au 30/06/2026.

Absence des montants présentés dans les états financiers aux 30/06/2026 suite aux changements d'estimation par rapport à l'exercice précédents.

2-1- Les créances immobilisées et provisions y afférentes :**A. Créances immobilisées :**

Les contrats de leasing établis par « BH LEASING » transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de la norme (NCT 41), la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

B. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

C. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations.

La société « BH LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Estimation des taux de provisions moyens
- e) Détermination de la provision collective à constater

D. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Placement à court terme et à long terme :

2.4.1. Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui

sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

2.4.2 Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-5-1 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

2-5-2 Les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change :

Conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NCT 01 norme générale. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

La BHL n'a contracté aucun emprunt ni aucune dette en monnaies étrangères au cours de la période. Par conséquent, la banque ne détient aucun contrat d'adossement ou de couverture contre le risque de change (notamment auprès de la Tunis Re).

2.5. Départ à la retraite :

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 30 juin 2026, à **10 898 194 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Banques	10 897 145	8 153 081	12 228 701
Caisses	1 049	876	1 764
Total	10 898 194	8 153 957	12 230 464

Note 2 – Créances sur la clientèle :

Au 30 juin 2026, le montant des créances sur la clientèle a atteint **317 149 093 DT**, et se détaille comme suit:

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Créances de Leasing : encours financiers	314 297 462	281 258 249	302 061 534
Créances de Leasing : impayées	33 208 234	28 524 093	29 493 822
Créances de leasing encours	1 058 531	382 313	2 334 786
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-220 378	-105 059	-105 056
Total brut des créances de leasing	348 343 849	310 059 596	333 785 086

A déduire couverture			
Provisions sur encours	-5 211 376	-5 211 376	-5 211 376
Provisions pour dépréciation des impayés	-13 569 362	-10 955 934	-12 117 446
Provisions collectives	-4 866 800	-4 461 589	-4 866 800
Provisions additionnelles	-2 947 657	-1 721 200	-1 727 263
Marges réservées	-4 599 561	-3 922 532	-4 103 555
Total net des créances de leasing	317 149 093	283 786 965	305 758 645

Note 2.1 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 30 juin 2026, le montant net des encours financiers a atteint **301 051 251 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Immobilisations données en Leasing	19 125 190	19 177 105	19 145 105
Amortissements Leasing	-18 369 549	-18 421 413	-18 389 445
Créances immobilisées	313 541 822	280 502 556	301 305 873
Sous-total	314 297 462	281 258 249	302 061 534
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-220 378	-105 059	-105 056
Créances de leasing : encours financiers	314 077 085	281 153 189	301 956 478
Provisions sur encours	-5 211 376	-5 211 376	-5 211 376
Provisions collectives	-4 866 800	-4 461 589	-4 866 800
Provisions additionnelles	-2 947 657	-1 721 200	-1 727 263
Total des provisions	-13 025 833	-11 394 165	-11 805 439
Valeurs Nettes	301 051 251	269 759 024	290 151 039

Note 2.1.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées nettes des produits financiers non acquis au 30 juin 2026 a atteint **396 036 414DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Paiements minimaux sur contrats actifs			
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	112 273 297	104 527 830	109 328 714
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	195 155 542	173 336 074	186 774 372
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	6 648 246	3 289 285	5 853 391
Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)	314 077 085	281 153 189	301 956 477
Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	37 611 092	33 020 891	35 847 993
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	43 616 588	35 632 891	41 013 746
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	731 649	398 327	702 516
Total des produits financiers non acquis (B)	81 959 329	69 052 109	77 564 255
Total (A) + (B)	396 036 414	350 205 298	379 520 732

Note 2.2 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 30 juin 2026, un solde net de **15 039 311 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Créances clients	33 208 234	28 524 093	29 493 822
Provisions pour dépréciation comptes clients	-13 569 362	-10 955 934	-12 117 446
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494	-267 494
Marges réservées	-4 332 067	-3 655 038	-3 836 062
Total	15 039 311	13 645 627	13 272 820

Note 2.3 – Analyse classification des actifs

Libellé	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs Nécessitant un suivi particulier	(B2) Actifs Incertains	(B3) Actifs Préoccupants	(B4) Actifs Compromis	Total
Encours financiers	233 142 531	60 136 409	3 652 663	3 335 515	14 036 923	314 304 041
Impayés	100 827	6 255 217	1 191 777	2 027 796	23 632 616	33 208 234
Intérêts capitalisés d'avance	-	-	-	-	- 105 059	- 105 059
Créance de leasing en cours	1 058 531	-	-	-	-	1 058 531
TOTAL CREANCE DE LEASING	234 301 889	66 391 627	4 844 440	5 363 312	37 564 479	348 465 747
Dettes envers la clientèle	3 180 715	73 914	5 255	6 000	67 788	3 333 672
ENCOURS GLOBAL	231 121 173	66 317 713	4 839 185	5 357 312	37 496 692	345 132 075
Engagement Hors Bilan (Affaires commandées + Approuvées)	32 148 358	2 677 763	-	-	-	34 826 121
TOTAL ENGAGEMENT	263 269 532	68 995 476	4 839 185	5 357 312	37 496 692	379 958 196
Produits réservés (Marges)	-	-	227 807	385 609	4 025 576	4 638 992
Provisions (Encours + impayés)	-	-	137 527	708 490	17 934 725	18 780 741
Provisions additionnelles	-	-	-	-	2 947 657	2 947 657
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 et B4	-	-	365 334	1 094 098	24 907 958	26 367 390
ENGAGEMENTS NETS	263 269 532	68 995 476	4 473 851	4 263 213	12 588 734	353 590 806
MONTANT DES CREANCES (B2, B3 et B4)			4 839 185	5 357 312	37 496 692	47 693 188
RATIO DES ACTIFS NON PERFORMANTS (B2, B3 et B4)			1.27%	1.41%	9.87%	12.55%
RATIO DE COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES PAR LES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES			7.55%	20.42%	66.43%	55.29%

Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2026 à 12,55% contre 11,69 % au 31 décembre 2025 et 12,77% au 30 juin 2025.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réserves s'établit à 55.29 % au 30 juin 2026 contre 55.96% au 31 décembre 2025 et 50,61% au 30 juin 2025.

Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à **7 482 662 DT** et s'analyse ainsi :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Immobilisations financières	8 751 032	7 678 155	7 287 006
Provisions sur immobilisations financières	-1 268 370	-1 502 595	-1 404 344
Total net	7 482 662	6 175 560	5 882 662

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 01/01/2026	Mouvements 2026		Valeurs au 30/06/26	Provisions			Valeurs nettes au 30/06/2026
		Acquisition/Reclassement	Cession ou remboursement		Valeurs au 01/01/2026	Dotations / reprises	Valeurs au 30/06/2026	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	15 084	0	15 084	0
BH ASSURANCE	1 167 756	0	0	1 167 756	0	0	0	1 167 756
BH EQUITY	900 075	0	0	900 075	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	199 990
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	115 000	0
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	5 998	0
Fonds gérés BH EQUITY	4 815 553	1 600 000	135 974	6 279 579	1 257 496	135 974	1 121 522	5 158 057
Fonds gérés ATID	67 550	0	0	67 550	10 766	0	10 766	56 784
<u>Total</u>	<u>7 287 006</u>	<u>1 600 000</u>	<u>135 974</u>	<u>8 751 032</u>	<u>1 404 344</u>	<u>135 974</u>	<u>1 268 370</u>	<u>7 482 662</u>

Le portefeuille titres au 30/06/2026 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 30/06/2026	Provision au 30/06/2026	Valeur nette au 30/06/2026
STIMEC	140 000	1 400	1.00%	15 084	15 084	0
BH ASSURANCE	2 660 000	46 617	1.75%	1 167 756	0	1 167 756
BH EQUITY	3 600 000	180 015	5.00%	900 075	0	900 075
SGRC	200 000	19 999	10.00%	199 990	0	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1.44%	115 000	115 000	0
UTB	3 254 200	1 000	0.03%	5 998	5 998	0
Fonds gérés BH EQUITY				6 279 579	1 121 523	5 158 056
Fonds gérés ATID				67 550	10 766	56 784
<u>Total</u>				<u>8 751 032</u>	<u>1 268 370</u>	<u>7 482 662</u>

Note 4 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2026 un total net de **7 654 885 DT** et se détaille comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Val. Brute au 01/01/26</u>	<u>Acquisition 2026</u>	<u>Transfert 2026</u>	<u>Cession 2026</u>	<u>Val. Brute au 30/06/2026</u>	<u>Amort au 01/01/2026</u>	<u>Dotations 2026</u>	<u>Amort sur cession</u>	<u>Amort au 30/06/2026</u>	<u>VCN au 30/06/2026</u>
Logiciels	3 514 990	29 828			3 544 818	3 416 654	38 154	-	3 454 808	90 010
Terrain	1 735 697				1 735 697	-	-	-	-	1 735 697
Constructions	5 384 207				5 384 207	257 881	16 808	-	274 689	5 109 518
A.A.I.	748 746				748 746	426 622	8 334	-	434 956	313 790
M.M.B.	226 457	7 073			233 530	181 356	4 352	-	185 708	47 822
Matériels Informatiques	1 141 590	11 787			1 153 377	973 569	48 883	-	1 022 452	130 925
Autres matériels	62 327				62 327	61 461	342	-	61 803	524
Matériel roulant	502 455	65 446		72 000	495 901	330 385	27 007	72 000	285 392	210 509
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	16 089				16 089	-	-	-	-	16 089
<u>Total</u>	<u>13 332 558</u>	<u>114 134</u>	<u>=</u>	<u>72 000</u>	<u>13 374 692</u>	<u>5 647 927</u>	<u>143 880</u>	<u>72 000</u>	<u>5 719 807</u>	<u>7 654 885</u>

Note 5 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à **3 324 353 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs, avances et acomptes	460	160	160
Prêts au personnel long terme	481 507	395 268	467 507
Cautionnements	6 650	6 650	6 650
Frais d'émission des emprunts	425 909	539 374	487 714
Charges comptabilisées d'avance	31 130	18 237	0
Etat, impôts et taxes	1 134 590	826 300	1 430 667
Comptes d'attente	955 511	506 721	1 019 857
Débiteurs divers	4 185	-63 267	520
Produits à recevoir	284 412	124 116	462 884
Total brut	3 324 353	2 353 559	3 875 959
Provisions pour dépréciations des actifs courants	0	-26 480	-26 480
Total net	3 324 353	2 327 079	3 849 479

Note 5.1 – Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

(a) Les charges à répartir concernent les frais de changement de la dénomination sociale de la société et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à **106 805 DT** figure parmi les charges financières.

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions S1 2026			VCN
	Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	2 383 594	45 000	2 428 594	1 895 880	106 805	2 002 685	425 909
Total	2 383 594	45 000	2 428 594	1 895 880	106 805	2 002 685	425 909

Note 5.2 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint **1 134 590 DT** au 30 juin 2026 détaillé comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avance TFP		-	-
Retenues à la source sur placements & jetons	95 538	25 207	96 456
Acomptes provisionnels et crédits d'IS	766 396	801 094	1 334 211
Crédit de TVA	272 656	-	-
Total	1 134 590	826 301	1 430 667

Note 6 – Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à **3 333 673 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avances et acomptes reçus des clients	-3 333 673	-3 411 340	-3 119 840
Total	-3 333 673	- 3 411 340	- 3 119 840

Note 7 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à **266 441 345 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Banques locales	225 423 116	170 438 661	203 603 224
Banques étrangères	6 000 000	8 222 222	7 111 111
Emprunts obligataires	32 810 000	44 610 000	41 610 000
Certificats de leasing	0	0	-
Certificats de dépôt	0	8 000 000	-
Autres crédits à court terme	0	0	-
Crédit leasing	0	15 137	-
Total des emprunts	264 233 116	231 286 020	252 324 335
Intérêts courus sur emprunts bancaires et obligataires	2 208 229	2 957 407	3 473 328
Intérêts courus sur certificats de leasing	0	0	32 951
Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôt	0	-38 005	
Intérêts constatés d'avance sur autres emprunts	0	0	-
Total des dettes rattachées	2 208 229	2 919 401	3 506 279
	0	0	
Total des emprunts et dettes rattachées	266 441 345	234 205 422	255 830 614

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
BANQUES LOCALES						
BTE 2018					-	
BTE 2021	1 263 356		833 424	429 932	429 932	
BTE 2023	6 924 502		662 029	6 262 473	5 526 213	736 261
BTE 2024	3 988 684		443 973	3 544 711	3 050 572	494 139
TOTAL BTE	12 176 542	0	1 939 425	10 237 117	9 006 717	1 230 400
STB 2020	-					
STB 2021	1 000 000		500 000	500 000	500 000	
STB 2022	2 000 000		500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
STB 2023	1 000 000		200 000	800 000	600 000	200 000
TOTAL STB	4 000 000	0	1 200 000	2 800 000	2 100 000	700 000
AMEN BANK 2022	1 500 000		500 000	1 000 000	500 000	500 000
AMEN BANK 2023-1	3 000 000		500 000	2 500 000	2 000 000	500 000
AMEN BANK 2023-2	3 250 000		500 000	2 750 000	2 250 000	500 000
AMEN BANK 2025-1	9 000 000		1000000	8 000 000	7 000 000	1 000 000
TOTAL AMEN BANK	16 750 000	0	2 500 000	14 250 000	11 750 000	2 500 000
BH 2018-1	2 750 000		500 000	2 250 000	1 750 000	500 000
BH 2018-2	2 750 000		500 000	2 250 000	1 750 000	500 000
BH 2020-1	1 097 841		342 073	755 768	584 731	171 037
BH 2020-3	855 183		313 669	541 514	227 846	313 669
BH 2021-1	1 314 952		375 698	939 254	563 556	375 698
BH 2021-2	6 428 576		1 071 428	5 357 148	4 285 720	1 071 428

BH 2022-1	3 750 000		500 000	3 250 000	2 750 000	500 000
BH 2022-2	4 444 444		592 593	3 851 851	3 259 259	592 593
BH 2026-1	0	25 000 000		25 000 000	20 000 000	5 000 000
TOTAL BH	23 390 996	25 000 000	4 195 460	44 195 536	35 171 112	9 024 424
ATTIJARI 2021	1 785 722		357 142	1 428 580	1 071 438	357 142
ATTIJARI 2022	1 500 000		500 000	1 000 000	1 000 000	
TOTAL ATTIJARI	3 285 722	0	857 142	2 428 580	2 071 438	357 142
CREDIT AL BARAKA 2023-1	1 250 000		833 333	416 667	416 667	
CREDIT AL BARAKA 2023-2	3 333 333		1 666 667	1 666 666	1 666 666	
CREDIT AL BARAKA 2024-1	12 000 000		1 500 000	10 500 000	9 000 000	1 500 000
CREDIT AL BARAKA 2025-1	17 000 000		2 000 000	15 000 000	13 000 000	2 000 000
CREDIT AL BARAKA 2025-2	9 000 000		1 000 000	8 000 000	7 000 000	1 000 000
CREDIT AL BARAKA 2025-3	9 000 000		1 000 000	8 000 000	7 000 000	1 000 000
CREDIT AL BARAKA 2026-1	0	30 000 000	1 500 000	28 500 000	21 000 000	7 500 000
TOTAL AL BARAKA	51 583 333	30 000 000	9 500 000	72 083 333	59 083 333	13 000 000
CREDIT BT 2019-1	107 139		107 139	0	-	
CREDIT BT 2019-2	71 417		71 417	0	-	
CREDIT BT 2021	2 142 848		357 144	1 785 704	1 428 560	357 144
CREDIT BT 2022	5 714 286		714 286	5 000 000	4 285 715	714 286
CREDIT BT 2023	6 785 714		714 286	6 071 428	5 357 143	714 286
CREDIT BT 2024	10 714 284		892 857	9 821 427	8 928 570	892 857
TOTAL BT	25 535 688	0	2 857 129	22 678 559	19 999 987	2 678 573
BIAT 2022	5 714 286		714 286	5 000 000	4 285 715	714 286
BIAT 2025	10 000 000		1 000 000	9 000 000	8 000 000	1 000 000
TOTAL BIAT	15 714 286	0	1 714 286	14 000 000	12 285 715	1 714 286
CREDIT ZITOUNA 2024-1	10 416 667		4 166 667	6 250 000	4 166 667	2 083 333
CREDIT ZITOUNA 2025-1	23 750 000		2 500 000	21 250 000	18 750 000	2 500 000
CREDIT ZITOUNA 2025-2	12 500 000		1 250 000	11 250 000	10 000 000	1 250 000

TOTAL BANQUE ZITOUNA	46 666 667	0	7 916 667	38 750 000	32 916 667	5 833 333
BTK 2025	4 500 000		500 000	4 000 000	3 500 000	500 000
TOTAL BTK	4 500 000	0	500 000	4 000 000	3 500 000	500 000
Sous-total 1	203 603 234	55 000 000	33 180 108	225 423 126	187 884 968	37 538 158
BANQUES ETRANGERES						
CREDIT BIRD 2016	4 000 000		666 667	3 333 333	2 666 667	666 667
CREDIT BIRD 2017	3 111 111		444 444	2 666 667	2 222 222	444 444
TOTAL BIRD	7 111 111	0	1 111 111	6 000 000	4 888 889	1 111 111
Sous-total 2	7 111 111	0	1 111 111	6 000 000	4 888 889	1 111 111
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	210 714 345	55 000 000	34 291 219	231 423 126	192 773 857	38 649 269
EMPRUNT OBLIGATAIRE						
EMPRUNT SUBORDONNE 2018	0					
EMPRUNT SUBORDONNE 2022	6 410 000		2 400 000	4 010 000	1 610 000	2 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2023	7 200 000		2 400 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2024-1	16 000 000		4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2024-2	12 000 000			12 000 000	12 000 000	0
TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	41 610 000	0	8 800 000	32 810 000	24 010 000	8 800 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	41 610 000	0	8 800 000	32 810 000	24 010 000	8 800 000
TOTAL GENERAL	252 324 345	55 000 000	43 091 219	264 233 126	216 783 857	47 449 269

Note 8 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 30 juin 2026 un solde **28 297 998 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs Leasing	27 237 350	24 993 677	26 886 782
Fournisseurs divers	1 060 648	818 232	1 253 320
Total	28 297 998	25 811 910	28 140 102

Note 9– Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 30 juin 2026 à **5 884 214 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Etat, TVA à payer	0	266 869	528 457
Etat, impôts et taxes	434 841	308 938	762 099
CNSS à payer	445 074	344 401	736 248
Compte d'attente	251 094	122 805	0
Tantièmes à payer	3 333	3 333	3 333
Dividendes à payer	0	717	717
Assurance Groupe	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	693 625	452 266	664 271
Personnel rémunération due	443 207	3 900	426 599
Contribution sociale de solidarité	138 725	90 453	132 854
Charges à payer	1 362 269	1 363 840	1 228 791
Provisions pour congés payés	724 045	581 524	535 115
Provisions pour risques	35 072	35 072	35 072
Produits constatés d'avance	1 165 816	1 211 362	1 140 244
Créditeurs divers	175 537	500	500
Provisions pour litiges	11 577	0	0
Total	5 884 214	4 785 979	6 194 300

Note 10 – Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capital social	35 000 000	35 000 000	35 000 000
Réserves légales	1 748 710	1 549 556	1 549 556
Réserves statutaires	304 492	304 492	304 492
Autres réserves	2 709 047	1 109 047	1 109 047
Réserves pour fonds social	163 511	184 701	174 854
Résultats reportés	1 483 922	1 128 789	1 128 789
Total des capitaux propres avant résultat	41 409 682	39 276 584	39 266 738
Résultat de la période (1)	1 142 274	705 874	2 854 287
Total des capitaux propres après résultat	42 551 956	39 982 458	42 121 025
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	0.163	0.101	0.408

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à **42 551 956 DT** et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital Social</u>	<u>Réserves légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
<u>Solde au 01/01/2026</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 549 556</u>	<u>1 109 047</u>	<u>304 492</u>	<u>174 854</u>	<u>1 128 789</u>	<u>2 854 287</u>	<u>42 121 025</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2025		199 154				355 133	-2 854 287	-2 300 000
Crédit non remboursables et autres avantages en nature					- 11 343			-11 343
Réserves réinvestis en 2025			1 600 000					1 600 000
Résultat 1 semestre 2026							1 142 274	1 142 274
<u>Solde au 30/06/2026</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 748 710</u>	<u>2 709 047</u>	<u>304 492</u>	<u>163 511</u>	<u>1 483 922</u>	<u>1 142 274</u>	<u>42 551 956</u>

Note 11 – Produits nets de leasing :

Les produits nets de leasing s'élèvent au 30 juin 2026 à **10 189 957 DT** et s'analysent comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
<u>Loyers leasing</u>	21 506 212	19 186 803	39 988 740
<u>Intérêts de retard</u>	869 390	462 816	1 188 579
<u>Services annexes</u>	445 461	410 122	910 833
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	22 821 063	20 059 741	42 088 152
- Dotation marge	-731 258	-770 226	-1 039 153
- Reprise marge	235 253	590 151	678 054
<u>Variations des marges réservées</u>	-496 005	-180 075	-361 099
<u>Charges Financières nettes</u>	12 802 791	11 849 688	-24 292 030
<u>Produit des placements</u>	667 690	270 504	891 471
Produits nets de leasing	10 189 957	8 300 482	18 326 494

Les produits nets de leasing se sont établis à 10 189 957 DT au 30 juin 2026 contre 8 300 482 DT au 30 juin 2025, soit une augmentation de 1 889 475 DT, correspondant à 22,76 %. Cette évolution résulte principalement :

- de l'augmentation des intérêts et produits assimilés de leasing de 2 761 322 DT, passant de 20 059 741 DT à 22 821 063 DT ;
- de l'augmentation des produits des placements de 397 186 DT, passant de 270 504 DT à 667 690 DT ;
- partiellement compensées par l'augmentation des charges financières nettes de 953 103 DT et par une variation défavorable supplémentaire des produits réservés de 315 930 DT.

Note 11.1 – Charges financières nettes :

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2026 à **12 802 791 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts sur emprunts – ATB	0	0	-
Intérêts sur emprunts – BTE	623 908	824 063	1 556 472
Intérêts sur emprunts – BT	1 214 287	1 638 536	3 094 910
Intérêts sur emprunts – BNA	0	0	0
Intérêts sur emprunts – BH	995 807	1 430 957	2 593 731
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	777 797	560 052	1 515 478
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	148 183	257 725	458 424
Intérêts sur emprunts – STB	187 761	334 787	597 636
Intérêts sur emprunts – BIAT	976 698	377 270	979 327
Intérêts sur emprunts – ZITOUNA	0	0	0
Intérêts sur emprunts obligataires subordonnés	1 958 158	2 572 427	4 803 991
Intérêts sur emprunts – BIRD	282 452	404 216	739 478
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	5 535 939	2 977 987	7 370 482
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	0	0	0
Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	0	24 004	24 004

Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	0	0	0
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BH CAPITALISATION	0	0	0
Intérêts sur certificat de dépôt CAP OBLIG SICAV	0	0	0
Intérêts sur certificat de dépôt KHALIFA ATTOUN	0	404 642	442 647
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BHO	0	0	0
Intérêts sur crédit leasing	0	1 579	1 726
Total des charges financières des emprunts	12 700 990	11 808 245	24 178 304
		0	0
Agios débiteurs	0	0	0
Agios créditeurs et intérêts des placements	-5 004	-76 075	-121 851
Pertes de changes	0	2 984	4 881
Résorption des frais d'émission des emprunts	106 805	114 535	230 695
Total des autres charges financières	101 802	41 443	113 725
TOTAL GENERAL	12 802 791	11 849 688	24 292 030

Note 11.2 – Produits des placements :

Les produits de placements s'élèvent au 30 juin 2026 à **667 690 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts sur placements et emprunt obligataire	530 915	125 075	575 930
Jetons de présence	32 188	27 500	32 188
Dividendes	104 587	117 929	283 354
Plus-value	0	0	0
Total	667 690	270 504	891 471

Note 12 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à **4 513 478 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Salaires primes et compléments de salaires	3 372 365	2 775 687	6 342 442
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	952 184	843 157	2 031 066
Variation de la provision pour congés à payer	188 930	158 821	112 412
Total	4 513 478	3 777 665	8 485 920

Note 13 – Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 30 juin 2026, à **2 672 311 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 375 104	1 644 442	3 461 707
Dotations aux provisions collectives	0	0	405 211
Créances radiées	0	3 361 043	3 361 043
Reprises sur provision créances radiées	0	0	0
Dotations aux provisions additionnelles	1 220 395	14 257	20 319
Reprises de provisions sur la clientèle	-923 188	-3 560 313	-4 216 066
Total	2 672 311	1 459 429	3 032 215

l'évaluation de la provision collective réalisée par la BHL au 30 juin 2026 ne fait ressortir aucun besoin de provisionnement supplémentaire à cette date.

Note 14 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à **143 880 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	3006/2026	30/06/2025	31/12/2025
Logiciels	38 154	151 135	295 526
Constructions	16 808	16 792	33 600
A.A.I.	8 334	9 753	18 749
M.M.B.	4 352	4 243	8 499
M. Informatiques	48 883	38 883	89 436
Autres matériels	342	453	905
Matériels roulants	27 007	34 350	70 593
Total	143 880	255 607	517 307

Note 15 – Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à **1 641 836 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Achats de matières et fournitures	65 988	88 863	141 489
Total des achats	65 988	88 863	141 489
Charges locatives	266 983	264 685	527 709
Entretiens et réparations	287 622	305 798	561 317
Primes d'assurances	40 540	37 049	73 595
Total des services extérieurs	595 145	607 532	1 162 621
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	68 773	141 093	313 558
Publicités, publications, relations publiques	212 796	45 124	172 490
Déplacements, missions et réceptions	15 446	25 349	29 174
Frais postaux et de télécommunications	92 047	68 288	184 065
Formation	38 726	34 163	59 295
Services bancaires	71 319	166 182	168 601
Divers services extérieurs	6 104	47 508	53 172
Total des autres services extérieurs	505 211	527 708	980 356
Jetons de présence et Rémunérations des Comités	76 733	74 172	137 240
Autres charges diverses	68 243	60 679	62 748
Total des charges diverses	144 976	134 851	199 988
Impôts et taxes sur rémunération	81 563	65 315	189 837
TCL	53 801	49 279	97 147
Droits d'enregistrement et de timbres	405	1 915	2 865
Autres impôts et taxes	36 829	38 102	82 558
Total des impôts et taxes	172 598	154 612	372 407

Résorption des charges à répartir		-	0
Commission / C A	4 482	43 742	100 873
Commission SICAV BHO	69 997	18 657	21 311
BVMT bourse de TUNIS	2 001	2 501	2 501
Commission de gestion BH EQUITY	38 909	0	75 741
Autres commissions	42 529	56 807	87 440
Total des commissions	157 917	121 706	287 865
Total	1 641 836	1 635 272	3 144 726

Note 16 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 30 Juin 2026 à **620 420 DT**. Il est constitué principalement des profits exceptionnels.

Note 17 -Autres pertes ordinaires :

Le solde du poste « Autres pertes ordinaires » s'élève au 30 Juin 2026 à **222 DT**. Il est constitué principalement des pertes exceptionnelles.

Note 18 – L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours de l'année 2026 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 30/06/2026 avec un solde de **10 898 194 DT** contre 12 230 464 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde négatif de 11 598 916 DT au 30 juin 2026 contre un solde négatif de 6 450 988 DT au 30 juin 2025 .

Le solde de la trésorerie au 30 juin 2026 dont le montant s'élève à **10 898 194 Dinars** se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Liquidités et équivalents de liquidités	10 898 194	8 153 957	12 230 464
Total	10 898 194	8 153 957	12 230 464

Note 19 – Etat des Engagements Hors Bilan :**Note 19.1- Engagements donnés :**Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2026 à **34 826 121 DT** et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 – Analyse classification des actifs).

Note 19.2- Engagements reçus :Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 30 juin 2026 à **20 597 023 DT** et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle sur les opérations de leasing.

Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs sont **80 982 906 DT** au 30 juin 2026 et sont constitués du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 30 juin 2026.

Note 20 – Evénements postérieurs à la date de clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du **27 Août 2026**. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Aucun événement postérieur à la date de l'arrêté des états financiers au **30/06/2026** n'est survenu entre la date de clôture et jusqu'à la date de publication des états financiers. Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Note 21 – Démarche ESG de BH Leasing : engagement et avancement des travaux

- **Engagement de BH Leasing dans une démarche de durabilité**

Dans le cadre du renforcement de sa démarche ESG, BH Leasing a engagé un projet visant à structurer son reporting de durabilité et à évaluer son empreinte carbone, tout en anticipant l'évolution des attentes réglementaires en matière d'information liée à la durabilité.

Le projet comprend notamment l'élaboration du rapport de durabilité au titre de l'exercice 2025, en référence aux Standards GRI, ainsi que la réalisation du bilan carbone de BH Leasing couvrant les Scopes 1, 2 et 3, conformément aux principes méthodologiques du GHG Protocol. Les résultats du bilan carbone constituent l'un des principaux indicateurs environnementaux destinés à alimenter le reporting ESG de la société et à orienter l'identification des principaux leviers de réduction des émissions.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette démarche, BH Leasing bénéficie de l'appui du cabinet I2H Consulting, notamment pour le cadrage méthodologique, la collecte et l'analyse des données, la quantification des émissions de gaz à effet de serre et la structuration du reporting de durabilité. Cet accompagnement intègre également une logique de transfert de compétences et d'appropriation méthodologique par les équipes de la BH Leasing, afin de renforcer progressivement leur autonomie dans la production, le suivi et l'actualisation des indicateurs ESG et du bilan carbone au cours des prochains exercices.

Au-delà de la production des livrables attendus, la démarche engagée vise à favoriser l'ancrage progressif d'une culture ESG au sein de BH Leasing et à intégrer davantage les enjeux de durabilité dans les pratiques internes, les processus de décision et, plus largement, dans la manière dont la société appréhende le développement de ses activités.

- **Mobilisation interne et montée en compétences**

Dès le lancement du projet, BH Leasing a souhaité inscrire la démarche ESG dans une logique d'appropriation collective et de mobilisation des différentes fonctions de l'entreprise. La réunion de lancement a ainsi associé les principaux interlocuteurs impliqués dans le dispositif, y compris la Direction Générale, afin de présenter les objectifs de la démarche, de sensibiliser les équipes aux enjeux ESG et climatiques et de préciser le rôle des différentes parties prenantes dans la conduite du projet.

Les échanges engagés avec les équipes ont témoigné d'une implication positive dans la démarche et ont permis d'amorcer une réflexion transversale sur la manière dont les enjeux ESG peuvent progressivement être pris en compte dans les pratiques, les processus et les activités de BH Leasing. Cette dynamique a également été accompagnée d'actions de renforcement des compétences des équipes, notamment à travers une formation consacrée au cadre juridique et réglementaire applicable aux énergies renouvelables en Tunisie ainsi qu'aux principales opportunités d'investissement associées.

Au-delà de la sensibilisation, ces travaux visent à favoriser une réflexion sur les opportunités offertes par la transition énergétique pour BH Leasing, notamment en matière de développement éventuel de solutions ou d'offres de financement adaptées aux projets d'énergies renouvelables.

Cette approche contribue également à faire évoluer progressivement la perception de l'ESG d'un exercice de reporting vers un véritable sujet de pilotage, de transformation et d'identification d'opportunités pour BH Leasing.

- **Périmètre des travaux engagés**

Le projet ESG engagé par BH Leasing s'articule autour de deux principaux volets :

- a. L'élaboration du rapport de durabilité au titre de l'exercice 2025, en référence aux Standards GRI ;
- b. La réalisation du bilan carbone couvrant les Scopes 1, 2 et 3, selon les principes méthodologiques du GHG Protocol.

Les résultats du bilan carbone ont vocation à alimenter le reporting environnemental de BH Leasing et à servir de base à l'identification et à la priorisation des principaux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- **Principales avancées réalisées à ce jour**

La mobilisation de l'équipe projet, appuyée par la Direction Générale et les différentes fonctions concernées, a permis de faire progresser significativement les travaux. Les principales avancées enregistrées à ce jour sont les suivantes :

Pour le bilan carbone

Les travaux relatifs au bilan carbone présentent à ce jour un niveau d'avancement estimé à 75 %. Les principales avancées sont les suivantes :

- Les émissions relevant des Scopes 1 et 2 ont été intégralement quantifiées ;
- Les travaux relatifs au Scope 3 sont à un stade avancé, avec 7 postes d'émission finalisés sur les 10 postes applicables à BH Leasing ; les travaux se poursuivent sur les trois postes restants afin d'achever la quantification ;
- Les principales hypothèses méthodologiques et les facteurs d'émission applicables ont été définis ;
- Les travaux de revue et de consolidation des données sont en cours afin de finaliser la quantification des catégories restantes du Scope 3.

Les travaux restants porteront principalement sur la finalisation des catégories résiduelles du Scope 3, la consolidation des résultats globaux, l'analyse des incertitudes et la définition des principaux leviers de réduction des émissions de GES.

Pour le rapport ESG

Les travaux relatifs au rapport de durabilité présentent à ce jour un niveau d'avancement estimé à 40 %. Les principales avancées sont les suivantes :

- Une première collecte des données ESG disponibles au sein de BH Leasing a été réalisée ;
- Les principales parties prenantes ont été identifiées et une cartographie préliminaire a été établie ;
- La méthodologie de l'analyse de matérialité a été définie ;
- Les mécanismes de dialogue et de consultation des parties prenantes ont été préparés ;
- Les premières informations et données nécessaires au reporting ESG ont été structurées.

La prochaine phase permettra de finaliser la consultation des parties prenantes et l'analyse de matérialité, puis de cibler les indicateurs ESG à compléter en vue de l'élaboration du rapport de durabilité 2025.

- **Calendrier prévisionnel de finalisation**

Au regard de l'état d'avancement actuel des travaux, la finalisation du bilan carbone et du rapport de durabilité est estimée d'ici fin septembre 2026, conformément au calendrier prévisionnel du projet.

La phase de finalisation intégrera également des actions de transfert de compétences et de prise en main des outils mis à disposition, afin de favoriser l'appropriation de la démarche par les équipes de BH Leasing et de renforcer leur autonomie lors des prochains exercices.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6.Rue du Riyal-Immeuble KPMG
Les Berges du Lac – 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 – MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn



Société inscrite au Tableau de l'OECT 3,
Impasse ELMAKARI – Rue Jaafer EL
BARMAKI, Mutuelle ville 1002 Tunis –
Tunisie
Tél. : +216 71 282 730 ;
Fax : +216 71 282 730
E-mail : audit.cpa@gnet.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BH LEASING

Introduction

1. En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réglementation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la BH Leasing arrêté au 30 juin 2026.

Ces états financiers intermédiaires comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. L'établissement et la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises relève de la responsabilité de la Direction Générale de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3. Les états financiers ci-joints, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 30 juin 2026, font apparaître un total bilan net de **346 509 mille dinars** et un bénéfice net de **1 142 mille dinars**.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion des travaux

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BH Leasing au 30 juin 2026, ainsi que la performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31/08/2026

Les commissaires aux comptes

P / F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Mme Emna RACHIKOU

P / Cabinet CPA Tunisie

Mme Imen MANSOURI